



PLU

Plan Local d'Urbanisme

Département de la Drôme

Commune de **Moras en Valloire**

Annexes sanitaires

Les annexes sanitaires concernent les trois volets suivants :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT

DECHETS

Alimentation en eau potable

Le plan du réseau d'eau potable et le rapport annuel sont fournis par le Syndicat Intercommunal d'Eau potable Valloire Galaure (SIEPVG).

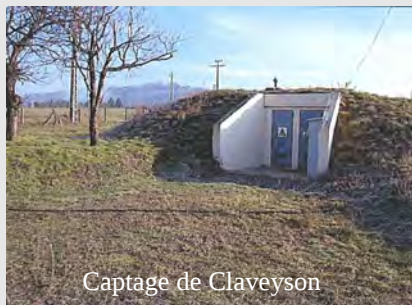
Le « zonage d'alimentation en eau potable », également fourni par le SIEPVG, fait l'objet d'une annexe séparée.

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Syndicat Intercommunal d'Eau potable
VALLOIRE GALAURE



Captage de Claveyson



Captage de St-Uze



Captage de St-Martin-d'Aout



Captage de Manthes



Captage d'Albon

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2016

Sommaire

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	3
■ RESSOURCES EN EAU	4
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■ LONGUEUR DU RESEAU	5
■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAUPOTABLE	6
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	6
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■ LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	6
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006.....	7
■ RECETTES D'EXPLOITATION	7
■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■ QUALITE DE L'EAU	8
■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	8
■ PERFORMANCE DU RESEAU.....	8
■ INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	10
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	10
■ ETAT DE LA DETTE.....	10
■ ANNEXES	11
■ NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE.....	11
■ NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (ESTIMATION).....	12
■ VOLUME VENDU PAR COMMUNE (M ³)	13
■ NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU	14

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DE VALLOIRE GALAURE regroupe les communes de ALBON, ANDANCETTE, ANNEYRON, BEAUSEMBLANT, BREN, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CLAVEYSON, FAY-LE-CLOS, LAVEYRON, LENS-LESTANG, MANTHES, MORAS-EN-VALLOIRE, MOTTE-DE-GALAURE, MUREILS, RATIERES, SAINT-AVIT, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE et SAINT-UZE.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société Véolia (Ruas) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	17/06/2005	Suppression Psdc et TP10-3 - Article "compte de renouvellement"
2	01/07/2007	Intégration de Lens Lestang - Modalités de reversement de la surtaxe
3	13/05/2009	Radiorelève des compteurs
4	21/01/2011	Branchements plomb
5	02/08/2012	Intégration de l'unité de traitement des Près Nouveaux à Albon
6	02/08/2012	Transfert du contrat de la société RUAS à Véolia Eau-CGE
7	01/01/2014	Prolongation du renouvellement des branchements au plomb, gestion clientèle, coopération décentralisée
8	19/07/2014	Intégration de la loi dite Warsmann, du Décret DT-DICT, Nouveau règlement du service, évolution du SIG, Bordereau des prix complémentaires, Gestion des travaux de renouvellement, modification tarifaire

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SA RUAS MICHEL sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts et des plantations, des forages, des installations électriques et de la télégestion, des ouvrages de traitement, recherche de fuites, recherche et élimination de fuites, renouvellement compteurs abonnés, renouvellement de branchements, réparation (toiture, béton) limitée à 5 m ² , robinetterie
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 12 m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques, du matériel de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	canalisation > 12 ml, de la voirie, du génie civil
-----------------------	--

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

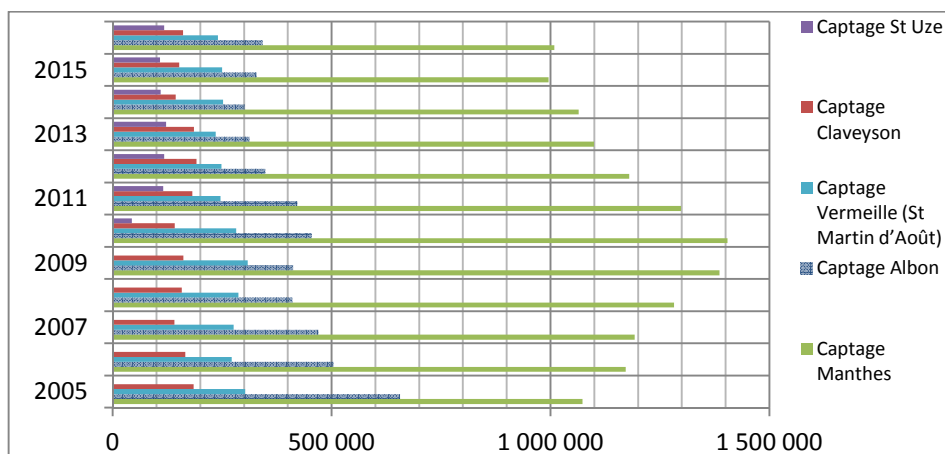
Convention	Cocontractant
Convention d'Export Permanent	CHATEAUNEUF-DE-GALAURE
Convention d'Export Permanent	LENTIOL
Convention d'Export Permanent	SAINT-RAMBERT-D'ALBON -
Convention d'Export Permanent	SIE DE LA VEAUNE
Convention d'Export Permanent	SIE DU DOLON

■ RESSOURCES EN EAU

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2016/2015	% volume total produit
MANTHES	5 600	1 099 297	1 063 988	995 288	1 008 353	+ 1,3 %	54 %
ALBON	2 000	312 673	301 870	328 617	342 514	+ 4,2 %	18 %
St-MARTIN-D'AOUT	1 600	235 620	252 229	249 798	240 045	- 3,9 %	13 %
CLAVEYSON	820 ou 1 300	185 596	143 994	151 918	160 821	+ 5,9 %	9 %
SAINT UZE	1 600	121 686	109 172	108 166	117 433	+ 8,6 %	6 %
Total produit [m³]		1 954 872	1 871 253	1 833 787	1 869 166	+ 1,9 %	100 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

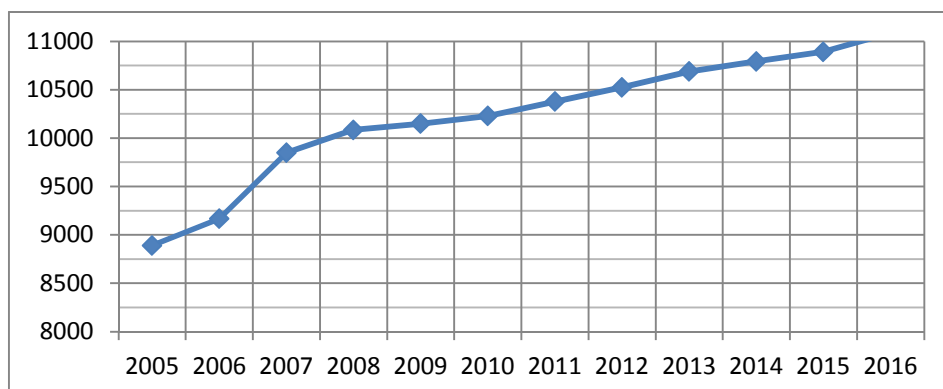


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 /2015
Nombre d'abonnements domestiques	10 374	10 531	10 686	10 789	10 889	11 081	
Nombre d'abonnements non domestiques	4	1	2	3	8	8	
Nombre total d'abonnements	10 378	10 532	10 688	10 792	10 897	11 094	+ 1,8 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	2015	2016	Variation
Volume produit	1 954 872	1 869 322	1 829 611	1 868 641	+ 2,1%
Volume importé	0	0	0	0	0
Volume exporté	41 917	28 303	34 659	36 019	+ 3,9%
Volume mis en distribution	1 912 955	1 841 019	1 794 952	1 832 622	- 2,1 %
Volume total vendu aux abonnés	1 260 105	1 289 253	1 289 605	1 293 034	+ 0,3 %

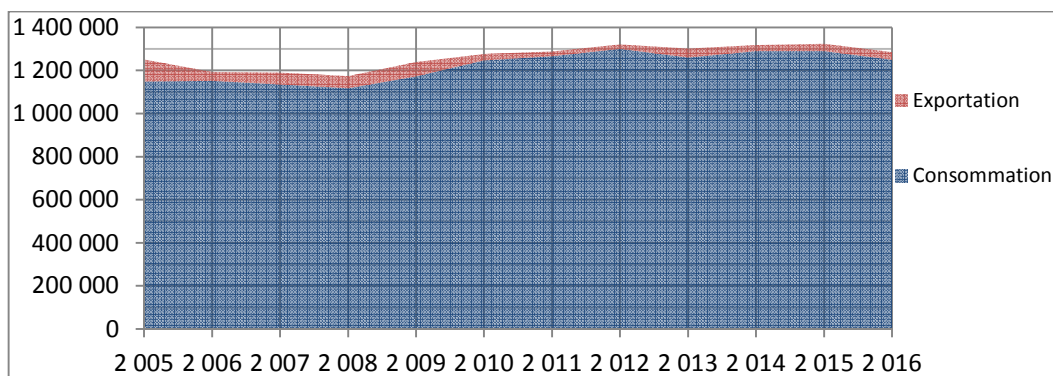
La consommation moyenne par abonnement domestique est de : **116,5 m³ par an**.

Elle était de 118,3 m³ par an en 2015 et de 119,5 m³ par an en 2014.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2012 [m³]	Exporté en 2013 [m³]	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]	Exporté en 2016 [m³]
CHATEAUNEUF-DE-GALAURE	3 586	1 566	677	731	754
LENTIOL	7 824	29 979	19 729	27 699	28 484
SIE DE LA VEAUNE	4 011	2 396	2 683	1 637	2 517
SAINT RAMBERT D'ALBON	0	0	0	0	0
SIE DU DOLON	5 211	7 976	5 214	4 592	4 264
Volume total exporté	- 20 632	- 41 917	- 28 303	- 34 659	- 36 019

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire du réseau hors branchements en km	656,9	658,5	659	662	662

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société Véolia sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement, les volumes sont relevés deux fois par an et les consommations sont payables au vu du relevé.

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} juillet 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
Part de l'exploitant						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	44	44,33	44,37	44,37	39,50
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,3442	0,3468	0,4140	0,4144	0,4144
Part de la collectivité						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	30,00	30,00	31,00	31,00	31,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,59	0,59	0,59	0,61	0,61
Redevances et taxes						
Préservation des ressources [€/m ³]		0,10	0,0907	0,0871	0,0871	0,0907
Lutte pollution [€/m ³]		0,28	0,29	0,29	0,29	0,29
TVA		5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %

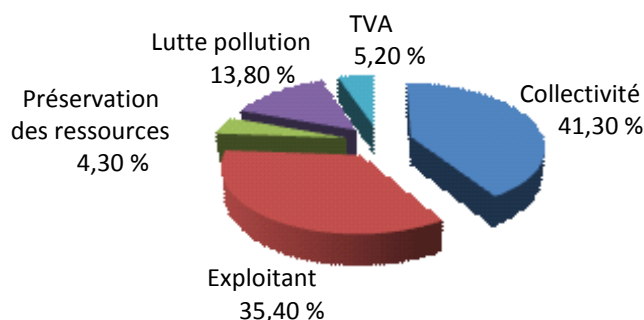
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	85,30	85,95	94,10	89,23	- 5,18 %
Collectivité	100,80	100,80	104,20	104,20	0 %
Préservation des ressources	12	10,88	10,45	10,88	+ 4,11 %
Lutte pollution	33,60	34,80	34,80	34,80	0 %
TVA	12,74	12,78	13,40	13,15	- 1,87 %
Total [€ TTC]	244,44	245,21	256,95	252,26	- 1,83 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
- 2,46 %

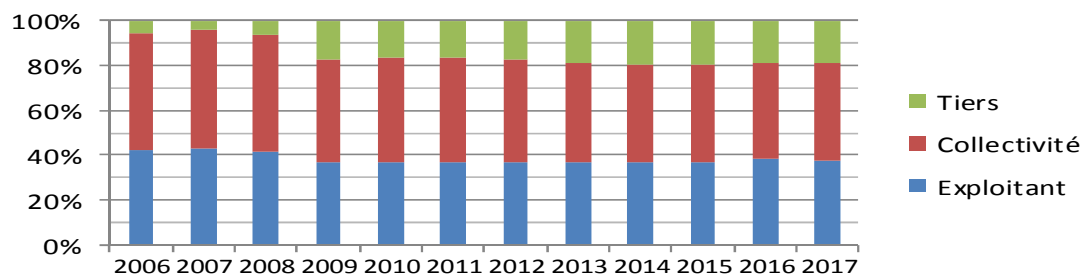
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³: 2,10 € TTC/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]	Répartition	
					Exploitant	Collectivité
2006	67,39	83,60	8,40	159,39	42,3 %	52,4 %
2007	68,39	84,68	6,00	159,07	43,0 %	53,2 %
2008	70,68	88,80	10,20	169,68	41,7 %	52,3 %
2009	72,04	88,80	33,00	193,84	37,2 %	45,9 %
2010	73,56	91,20	33,00	197,76	37,2 %	46,1 %
2011	75,01	93,60	34,01	202,62	37,0 %	46,2 %
2012	77,47	96,00	35,45	208,92	38,2 %	46,0 %
2013	84,15	100,80	43,80	228,75	36,8 %	44,1 %
2014	85,30	100,80	45,60	231,70	36,8 %	43,5 %
2015	85,95	100,80	45,68	232,43	37,0 %	43,4 %
2016	94,10	104,20	45,25	243,55	38,6 %	42,8 %
2017	89,23	104,20	45,68	239,11	37,3 %	43,6 %



■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2013	2014	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau	986 333 €	1 002 553 €	1 046 106 €	1 021 650 €	- 2,34 %

● Recettes de l'exploitant

	2013	2014	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau	893 028 €	879 464 €	1 055 521	966 939	- 8,39 %
Autres recettes					
Recettes liées aux travaux à titre exclusif	NC	173 950 €	130 539	168 637	
Recettes liées aux travaux	67 146 €	60 154 €	58 505	61 733	
Total des recettes	960 174 €	1 138 560 €	1 244 565	1 197 309	- 3,8 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

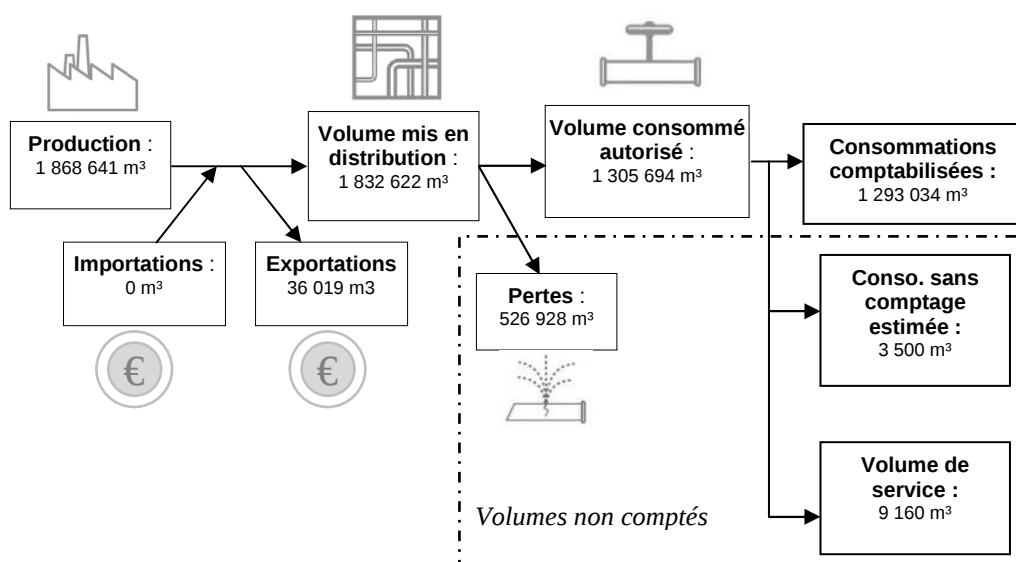
Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	65	1	98,46 %
Conformité physico-chimique	56	2	96,43 %

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource
Manthes	80 %
Albon	80 %
Vermeille	80 %
Claveyson	80 %
Saint-Uze	60 %

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 9 160 m³ (30 870 m³ en 2015).

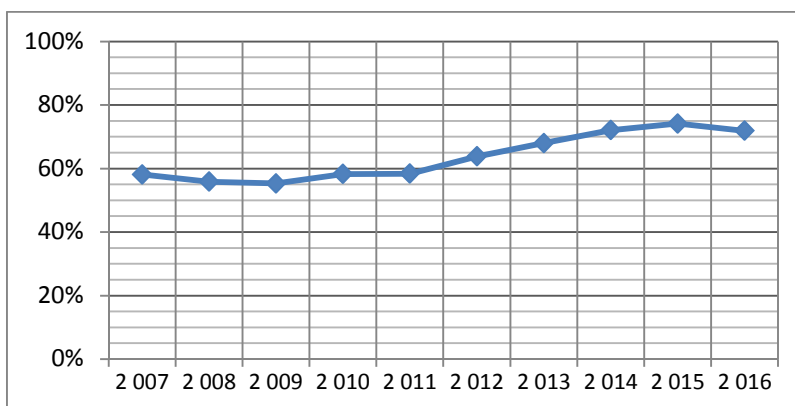
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	57,1	58,1	55,8	55,3	58,2	58,4	63,8	68	72,1	74,1	71,8

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007



- indice des volumes non comptés =

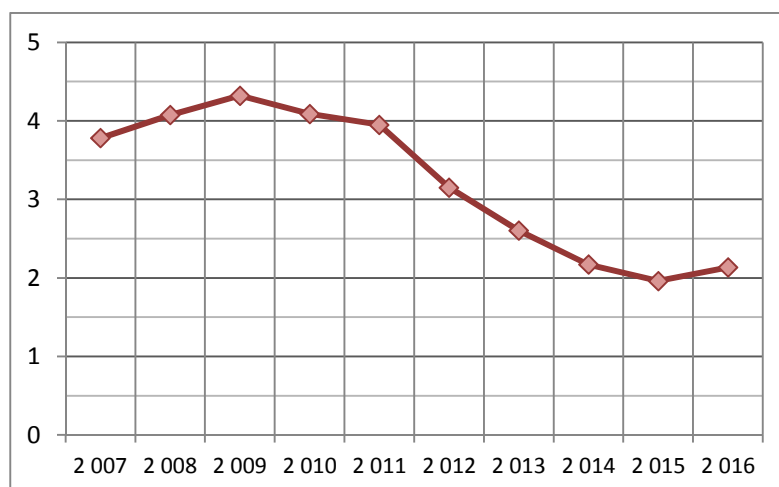
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	4,2	3,9	4,2	4,4	4,4	4,1	3,19	2,7	2,3	2,09	2,23

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	4,1	3,8	4,1	4,4	4,4	4,1	3,2	2,6	2,2	2,0	2,17



■ Investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Liste et montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

Commune	Intitulé	Descriptif projet	N° BC	Entreprise	Montant HT BC
ALBON	Allée des Sources	Déplacement sous voie publique PEHD	10-2016	CHOLTON TP	23 512.50
ALBON	Le Village	Confortement FT 150	09-2016	CHOLTON TP	86 389.00
ALBON	Quartier Les Rosiers	Supression maillage	11-2016	CHOLTON TP	14 281.50
ANNEYRON	Coinaud - Rue Etroite	Renouvellement FT 60	13-2016	CHOLTON TP	25 185.25
ANNEYRON	Combe Brune	Renouvellement FT 125	14-2016	CHOLTON TP	90 982.25
ANNEYRON	Le Village	Renouvellement FT 125	02-2016	ALBERTAZZI	220 610.50
ANNEYRON	Le Village	Sortie emprise rue	12-2016	ALBERTAZZI	53 654.75
ANNEYRON	Les Chargeots	Confortement PEHD	03-2016	RAMPA TP	18 581.50
ANNEYRON	Rue des Coquelicots	Renouvellement FT 100	15-2016	CHOLTON TP	43 146.50
CHATEAUNEUF DE GALAURE	Les Doyats	Renouvellement FT 150	16-2016	CHOLTON TP	21 520.05
CLAVEYSON	Allée des Chênes	Renouvellement FT 100	06-2016	ALBERTAZZI	66 220.75
CLAVEYSON	Chemin des Garennes	Branchements	08-2016	ALBERTAZZI	10 621.00
LA MOTTE DE GALAURE	Les Tours	Confortement PEHD	04-2016	RAMPA TP	16 519.50
SAINT SORLIN	Les Simards	Renouvellement FT 200	05-2016	RAMPA TP	272 527.25
SAINT SORLIN	Les Simards	Reprises branchements	07-2016	RAMPA TP	49 849.55
LAVEYRON	Brandouille - lot TOTY	Dévoisement conduite	devis	BOISSET TP	6 057.60
RATIERES	Pissot	Dévoisement conduite	devis	CHEVAL TP	624.50
ANNEYRON	Le Village	mise à la côte regards	devis	COLAS	1 500.00
TOTAL					1 021 783,95

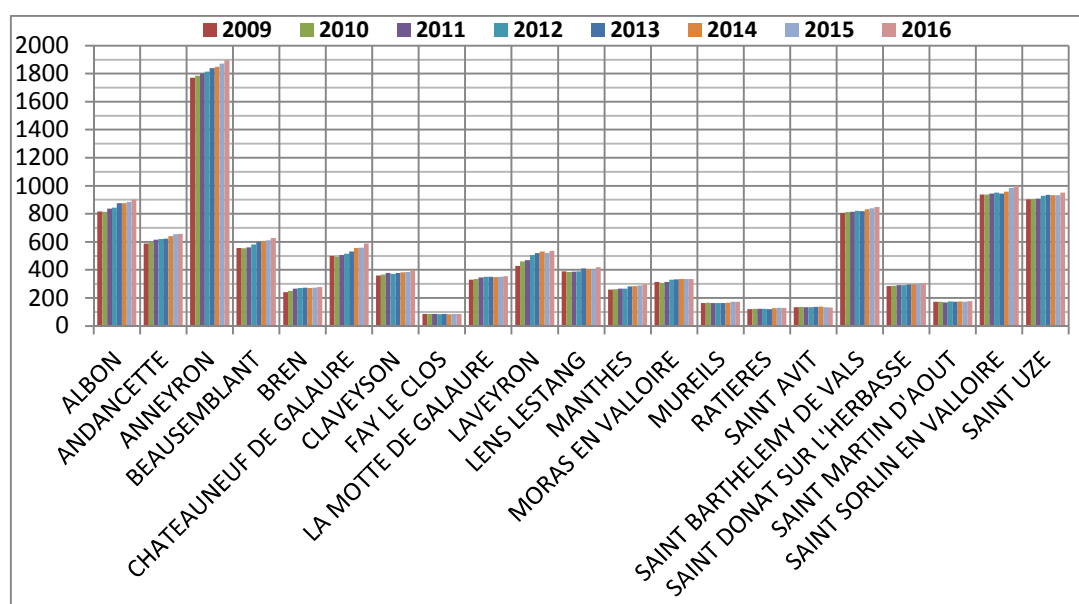
■ ETAT DE LA DETTE

Organisme prêteur	Montant de l'emprunt	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2015	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2016	Montant annuité pour l'exercice 2016
CA Sud Rhône-Alpes	1 400 000	1 242 398	1 148 364	106 197
Total	1 400 000	1 244 379	1 148 364	106 197
		Dette par abonné	103,55	9,57

■ Annexes

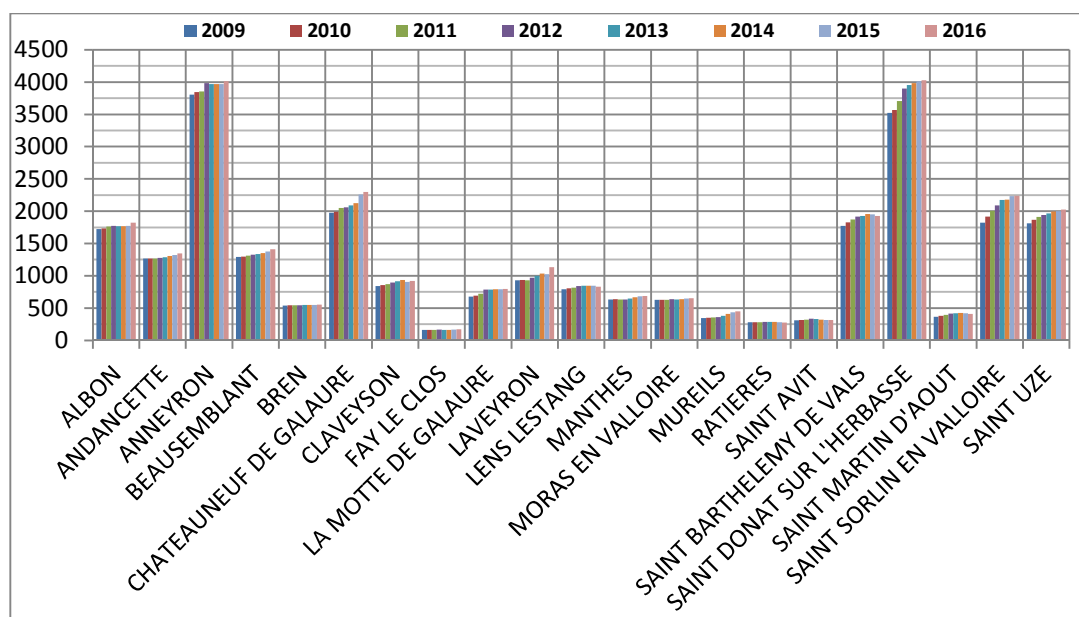
■ NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ALBON	814	838	843	876	875	884	902
ANDANCETTE	595	615	620	622	641	655	657
ANNEYRON	1785	1800	1814	1840	1849	1872	1896
BEAUSEMBLANT	554	560	581	600	606	612	628
BREN	250	266	271	274	271	274	277
CHATEAUNEUF DE GALAURE	492	506	515	531	555	558	588
CLAVEYSON	367	377	372	379	382	385	396
FAY LE CLOS	85	85	84	86	84	85	86
LA MOTTE DE GALAURE	335	347	350	350	348	351	356
LAVEYRON	461	470	506	519	530	522	536
LENS LESTANG	385	388	389	410	405	402	418
MANTHES	261	266	265	282	285	290	299
MORAS EN VALLOIRE	307	314	330	332	335	334	335
MUREILS	166	163	163	164	166	172	173
RATIERES	123	123	123	121	126	130	129
SAINT AVIT	135	133	133	136	138	133	132
SAINT BARTHELEMY DE VALS	811	813	821	819	833	839	848
SAINT DONAT SUR L'HERBASSE	286	292	291	295	298	303	305
SAINT MARTIN D'AOUT	172	169	175	173	175	173	176
SAINT SORLIN EN VALLOIRE	938	945	951	944	957	985	1000
SAINT UZE	906	908	928	935	933	933	952
TOTAL	10228	10378	10525	10688	10792	10892	11 089



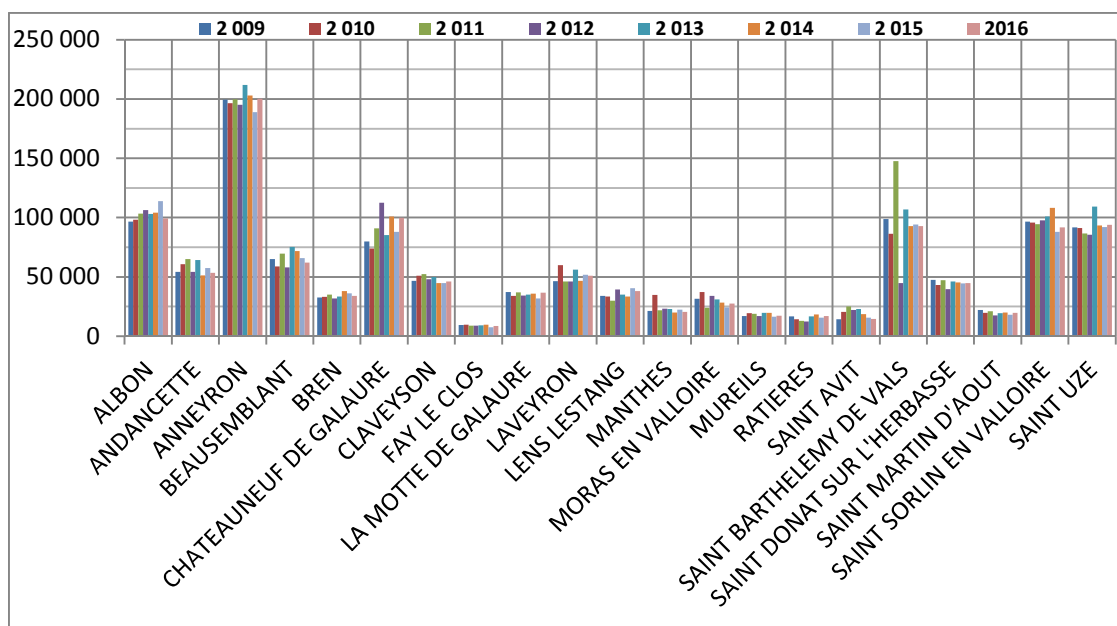
■ NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (ESTIMATION)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ALBON	1733	1761	1771	1768	1766	1774	1821
ANDANCETTE	1268	1269	1277	1285	1309	1323	1348
ANNEYRON	3846	3856	3982	3970	3969	3968	4016
BEAUSEMBLANT	1297	1313	1328	1337	1353	1377	1409
BREN	543	544	545	547	547	547	554
CHATEAUNEUF DE GALAURE	1993	2049	2062	2092	2125	2261	2296
CLAVEYSON	857	869	894	914	936	906	919
FAY LE CLOS	163	161	165	160	162	166	171
LA MOTTE DE GALAURE	694	723	784	786	789	789	797
LAVEYRON	934	932	971	1001	1032	1025	1133
LENS LESTANG	805	817	840	845	848	848	832
MANTHES	638	631	634	647	665	680	689
MORAS EN VALLOIRE	626	626	639	635	636	645	653
MUREILS	350	353	358	382	408	433	450
RATIERES	283	280	285	284	284	279	275
SAINT AVIT	315	322	335	330	322	316	314
SAINT BARTHELEMY DE VALS	1828	1872	1916	1927	1958	1950	1927
SAINT DONAT SUR L'HERBASSE	3566	3706	3898	3953	3984	4015	4031
SAINT MARTIN D'AOUT	380	397	414	417	425	417	407
SAINT SORLIN EN VALLOIRE	1917	2004	2090	2175	2178	2234	2239
SAINT UZE	1868	1910	1939	1968	1997	2000	2028
TOTAL	25 904	26 395	27 127	27 423	27 693	27 953	28 309



■ VOLUME VENDU PAR COMMUNE (m³)

	2012	2013	2014	2015	2016
ALBON	106 206	103 013	104 166	113 778	99 428
ANDANCETTE	54 216	64 317	51 232	57 589	53 437
ANNEYRON	195 173	211 783	202 852	188 882	200 365
BEAUSEMBLANT	57 925	75 340	71 841	65 916	65 001
BREN	31 735	33 351	38 136	36 254	33 929
CHATEAUNEUF DE GALAURE	112 484	85 369	101 041	87 978	99 893
CLAVEYSON	48 131	49 832	44 888	44 891	46 038
FAY LE CLOS	8 832	9 086	9 666	7 592	8 680
LA MOTTE DE GALAURE	34 246	35 060	35 993	31 845	36 701
LAVEYRON	46 051	56 124	46 803	51 885	51 130
LENS LESTANG	39 441	35 195	33 441	40 373	38 071
MANTHES	23 163	22 890	19 960	22 534	20 404
MORAS EN VALLOIRE	33 890	30 930	28 296	24 361	27 463
MUREILS	16 964	19 655	19 811	16 598	17 398
RATIERES	12 379	16 624	18 263	15 584	17 021
SAINT AVIT	22 113	23 023	18 543	15 681	14 603
SAINT BARTHELEMY DE VALS	44 745	106 876	92 899	94 163	92 966
SAINT DONAT SUR L'HERBASSE	39 754	46 118	45 389	44 443	44 735
SAINT MARTIN D'AOUT	17 504	19 364	19 858	17 962	19 785
SAINT SORLIN EN VALLOIRE	97 799	101 042	108 253	88 085	91 817
SAINT UZE	85 680	109 344	93 311	92 078	94 043
TOTAL	1 128 431	1 254 336	1 204 642	1 158 472	1 169 908



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

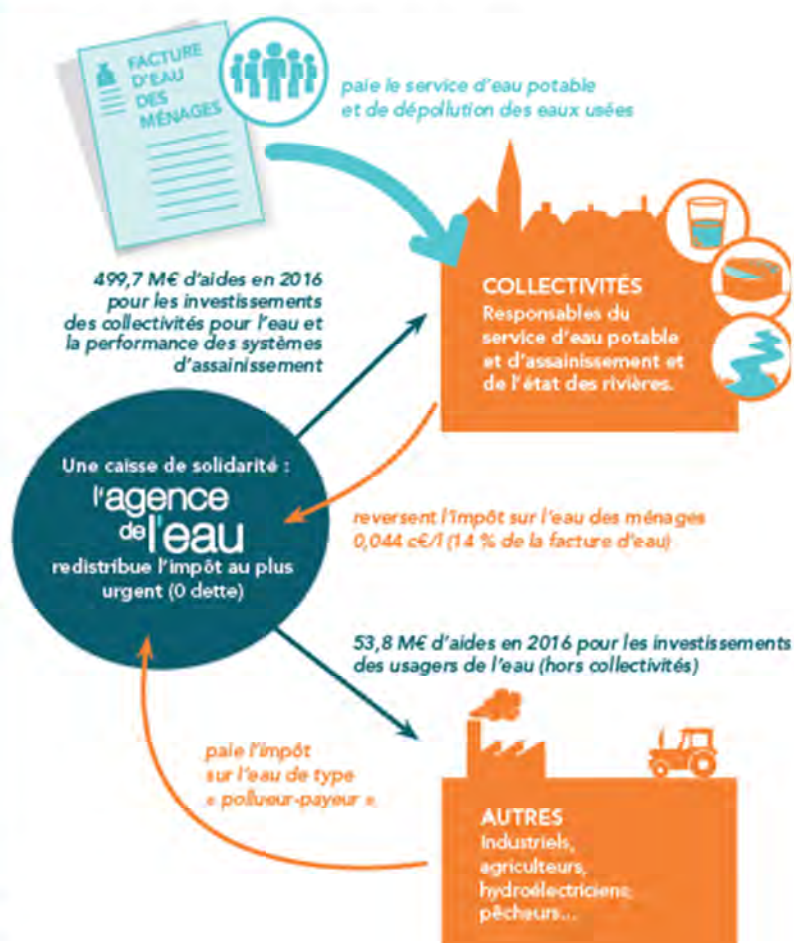
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de l'environnement, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sipea 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau**
(72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> **Pour dépolluer les eaux**
(150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> **Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques**
(63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> **Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates**
(9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité**
(90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

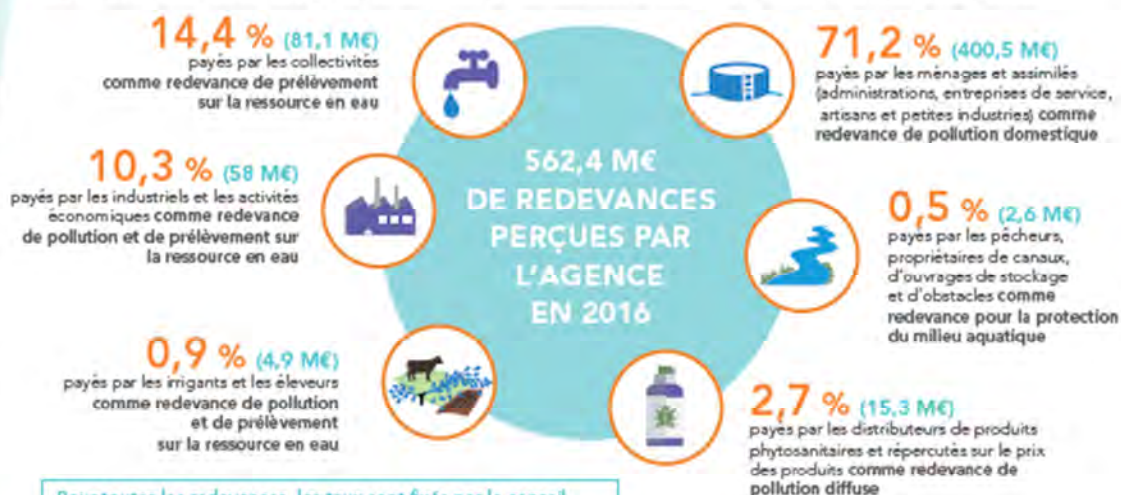
> **Pour la solidarité internationale**
(4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

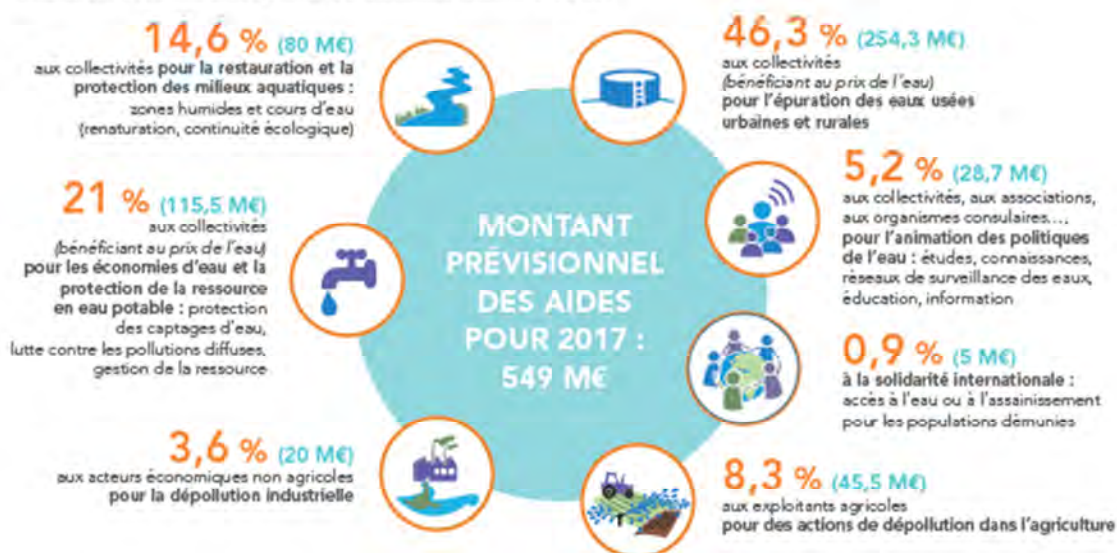
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

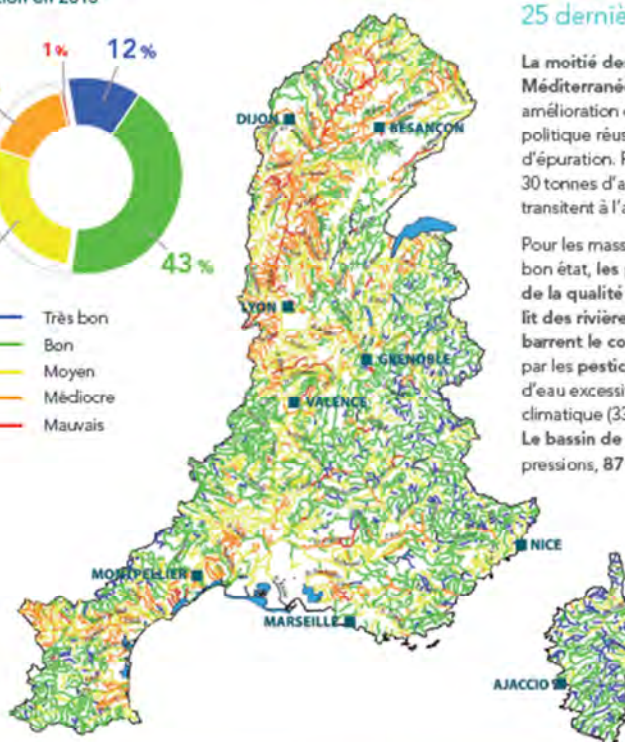
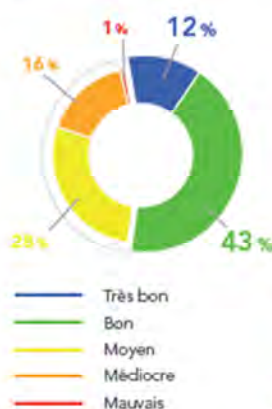
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

Assainissement

Le plan des réseaux d'eaux usées et pluviales est fourni par le cabinet de Géomètres Sintégra et le rapport annuel par la communauté de communes de Porte de DrômArdèche.

Le « zonage d'assainissement », approuvé, réalisé par la SAFEGE, fait l'objet d'une annexe séparée.

Légende :

- Branchement Eaux Usées
- Réseau Eaux Usées
- Réseau Eaux Pluviales
- Réseau Unitaire



Le Centralis
6 bis, Avenue de Romans
38160 SAINT MARCELLIN
Tel : 04 76 38 02 17
saint-marcellin@sintegra.fr

Responsable d'agence:
P. ROSAIRE

Autres agences :
71, rue du Vallon - ZA Le Parvis
38500 VOIRON
Tel : 04 76 05 82 31
voiron@sintegra.fr

71, Grande Rue Octave Chenavas
38590 SAINT-ETIENNE-DE
SAINT-GEOIRS
Tel : 04 76 05 82 31
blevre@sintegra.fr

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE MORAS EN VALLOIRE

Réseaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales

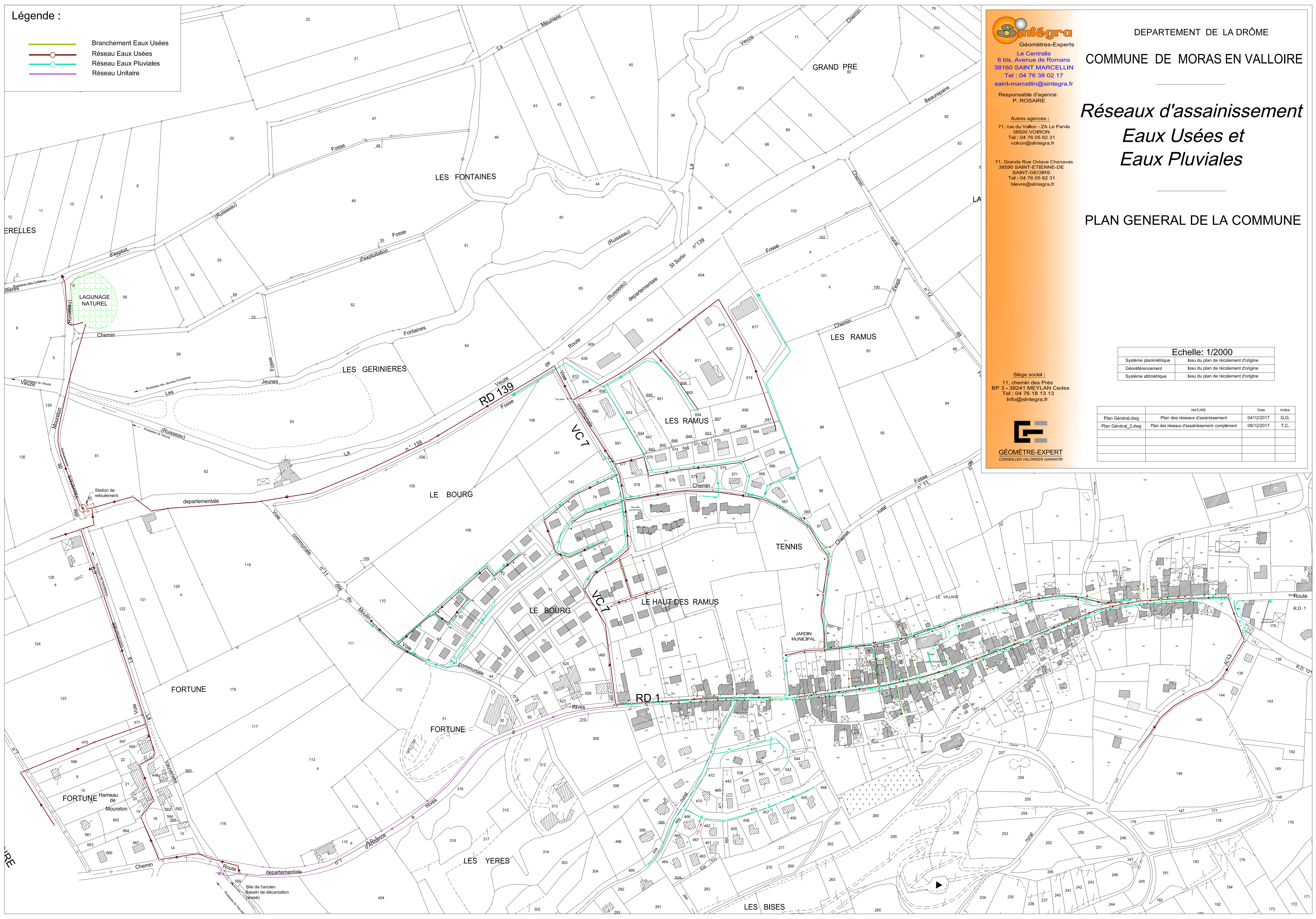
PLAN GENERAL DE LA COMMUNE

Echelle: 1/2000	
Système planimétrique	Issu du plan de récolement d'origine
Géoréférencement	Issu du plan de récolement d'origine
Système altimétrique	Issu du plan de récolement d'origine

Siège social :
11, chemin des Prés
BP 3 - 38241 MEYLAN Cedex
Tel : 04 76 18 13 13
info@sintegra.fr



	NATURE	Date	Indice
Plan Général.dwg	Plan des réseaux d'assainissement	04/12/2017	G.G.
Plan Général_2.dwg	Plan des réseaux d'assainissement-complément	08/12/2017	T.C.



Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service Traitement des
Eaux Usées et du Service Public
d'Assainissement Non Collectif

2016



Préambule

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche exerce la compétence « traitement des eaux usées et gestion des boues » sur tout son territoire depuis le 1^{er} avril 2014. La collecte des eaux usées et le transport restent à la charge des communes.

Elle exerce également la compétence « assainissement non collectif » depuis le 1^{er} janvier 2015.

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Président de la Communauté de communes est tenu de présenter au Conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS), ceci dans un souci de transparence et d'information des usagers.

Le présent RPQS présente le bilan des deux services sur l'année 2016 :

- Partie 1 – Service traitement des eaux usées
- Partie 2 – Service public d'assainissement non collectif

Sommaire

PARTIE 1 – TRAITEMENT DES EAUX USEES

1. Caractéristiques du service	6
1.1. Etat des lieux des ouvrages d'épuration et mode de gestion	6
1.2. Gestion des boues	9
1.3. Quelques chiffres	10
2. Les projets.....	11
2.1. Station d'épuration de Chateauneuf de Galaure.....	12
2.2. Station d'épuration d'Hauterives	13
2.3. Stations d'épuration d'Ozon	14
2.4. Stations d'épuration de Peyraud.....	16
2.5. Autres projets (démarrage 2016)	16
3. Eléments financiers du service	17
3.1. Modalités de facturation et redevance d'assainissement	17
3.2. Bilan financier – Section de fonctionnement.....	17
3.3. Bilan financier – Section d'investissement	18
3.4. Etat de la dette du service	18
4. Les indicateurs de performance	18
4.1. Tableau récapitulatif	18
4.2. Indicateur D 201.9 - Estimation de la population desservie et Nombre d'abonnés 19	
4.3. Indicateur D 203.0 - Quantité de boues produites et évacuées.....	19
4.4. Indicateur P 206.3 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes	20
4.5. Indicateur D 202.0 - Autorisations de déversement d'effluents industriels (D 202.0)	20
4.6. Indicateurs de conformité - Collecte (P 203.3) – Equipements et Stations d'épuration (P 204.3) – Performance (P 205.3)	20
5. Fiches techniques des stations d'épuration.....	21

PARTIE 2 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractéristiques techniques du service	57
1.1. Périmètre du SPANC	57
1.2. Installations d'ANC existantes	57
1.3. Compétences exercées dans le cadre du service	58
1.4. Mode de gestion du service.....	58
2. Bilan de l'activité 2015	58
2.1. Missions obligatoires du SPANC	58
2.2. Missions facultatives du SPANC	59
3. Eléments financiers du service	60
3.1. Modalités de facturation et redevance d'assainissement	60
3.2. Bilan financier	60
4. Perspectives pour 2016	61
5. Les Indicateurs de performance.....	62
5.1. Indicateur D301.0 : population desservie	62
5.2. Indice de Mise en œuvre du service (D302.0)	62
5.3. Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (indicateur P 301.3)	62
5.4. Bilan de l'état des installations diagnostiquées	63

ANNEXES

Usage de la fiscalité de l'eau – Agence de l'Eau RMC	65
--	----

Partie 1 :

Service Traitement des Eaux Usées



1. Caractéristiques du service

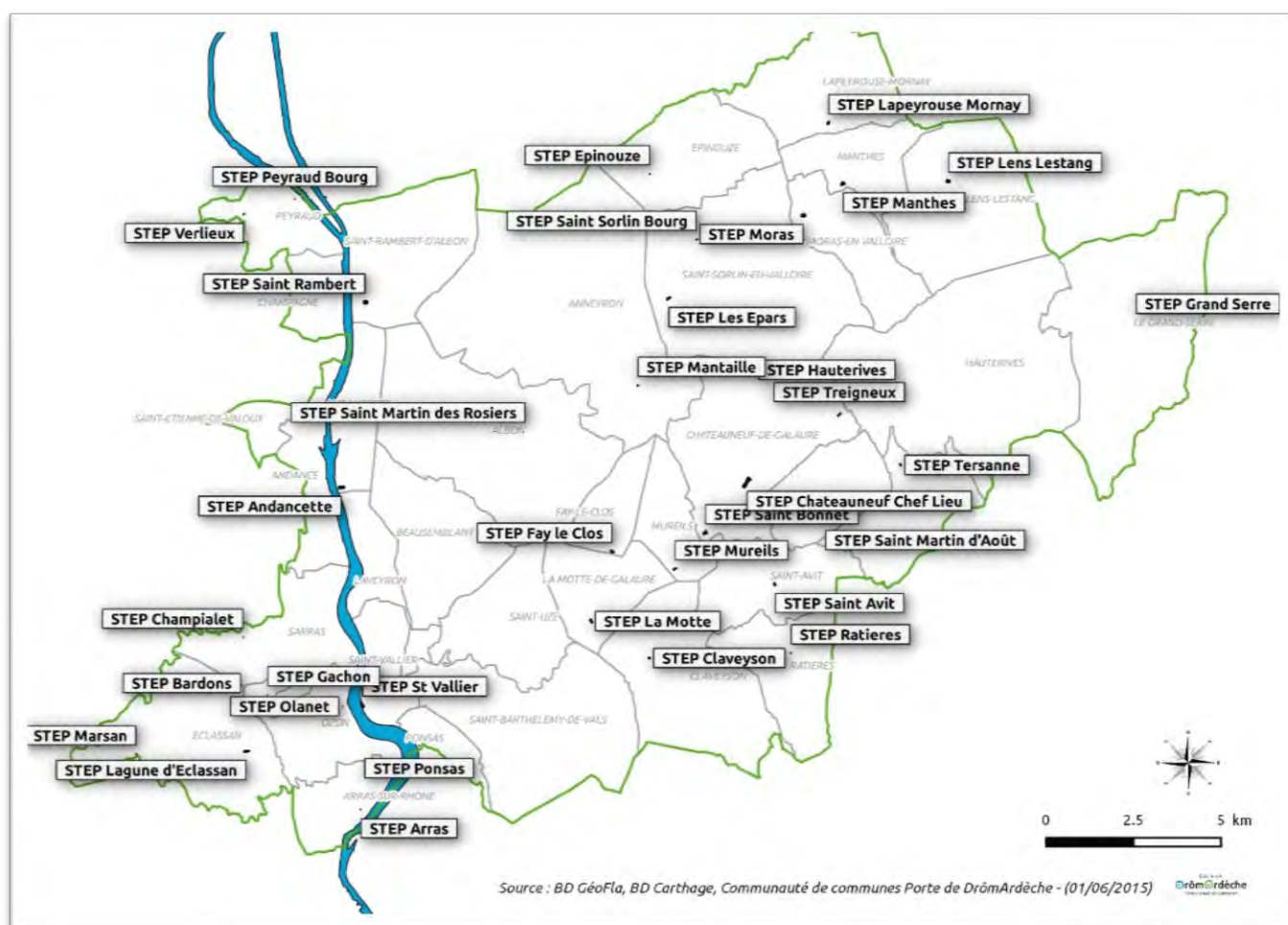
1.1. Etat des lieux des ouvrages d'épuration et mode de gestion

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche gère 35 stations d'épuration. Les fiches techniques relatives à chaque ouvrage sont présentées en annexe I.

Les stations d'épuration ont une capacité variant de 30 Equivalents-Habitants à 16 300 Equivalents-Habitants. Trois stations ont une capacité supérieure à 10 000 EH, les autres ont une capacité inférieure à 2 000 EH. La carte ci-après représente la répartition des ouvrages sur le territoire.

Ces ouvrages traitent les eaux usées de 34 000 habitants soit environ 75 % de la population de Porte de DrômArdèche.

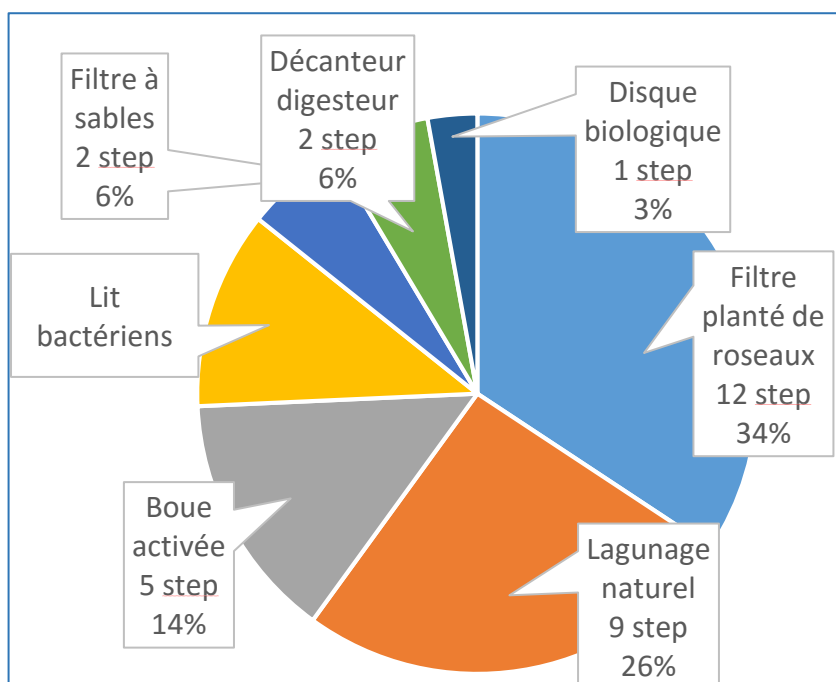
Les stations de St Rambert, St Vallier et Andancette traitent à elles seules les effluents 8 500 habitants.



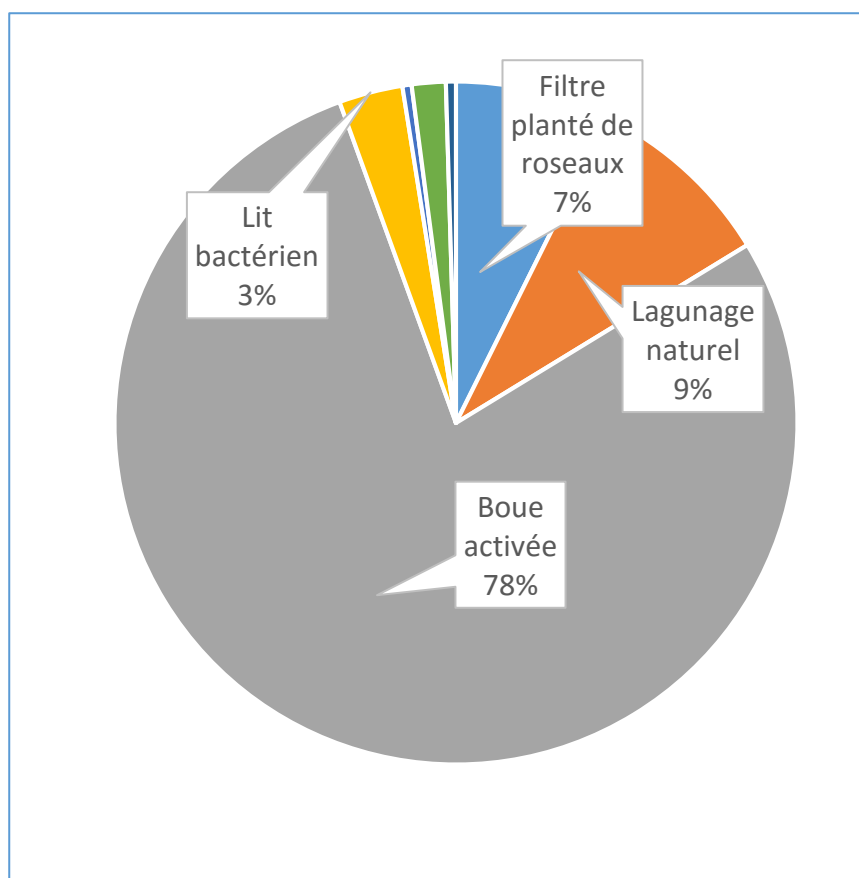
Les filières de traitement des eaux usées sont diverses :

- 12 filtres plantés de roseaux
- 9 lagunages naturels
- 5 boues activées
- 4 lits bactériens
- 2 filtres à sable
- 2 décanteurs digesteurs
- 1 disque biologique

Les graphes suivants présentent la répartition du type d'installations de traitement des eaux usées, sur le premier graphe en fonction du nombre d'installation et sur le second en fonction du nombre d'Equivalents-Habitants (EH) :



Type de station – Répartition (Nombre de station d'épuration)

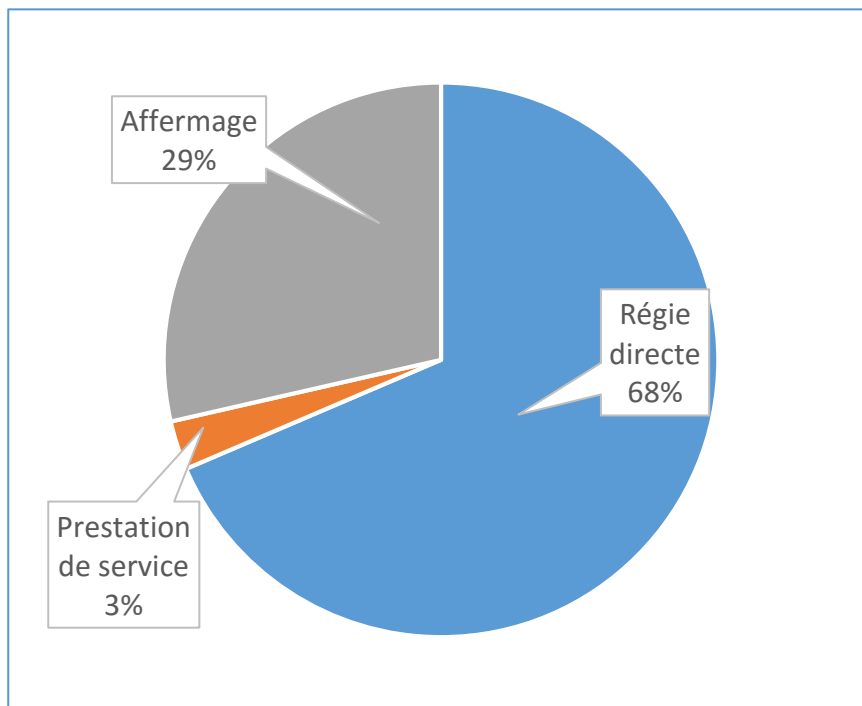


Type de station – Répartition (Nombre d'Equivalents-Habitants)

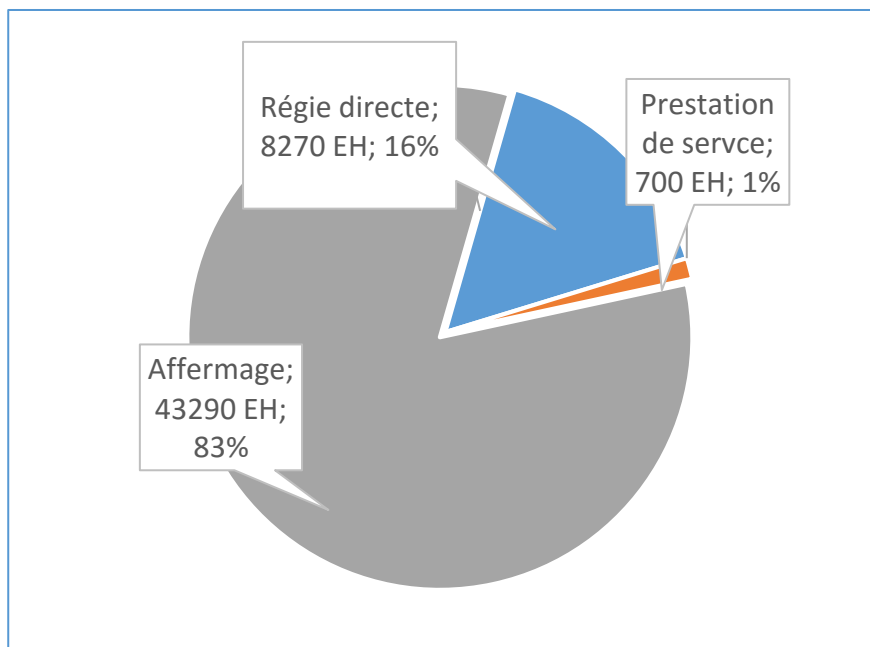
Les modes de gestion existant avant la prise de compétence par la Communauté de communes ont été conservés. Ainsi :

- 24 stations d'épurations sont gérées en régie directe
- 1 station d'épuration est gérée en prestation de service
- 10 stations d'épuration font l'objet d'une délégation de service publique

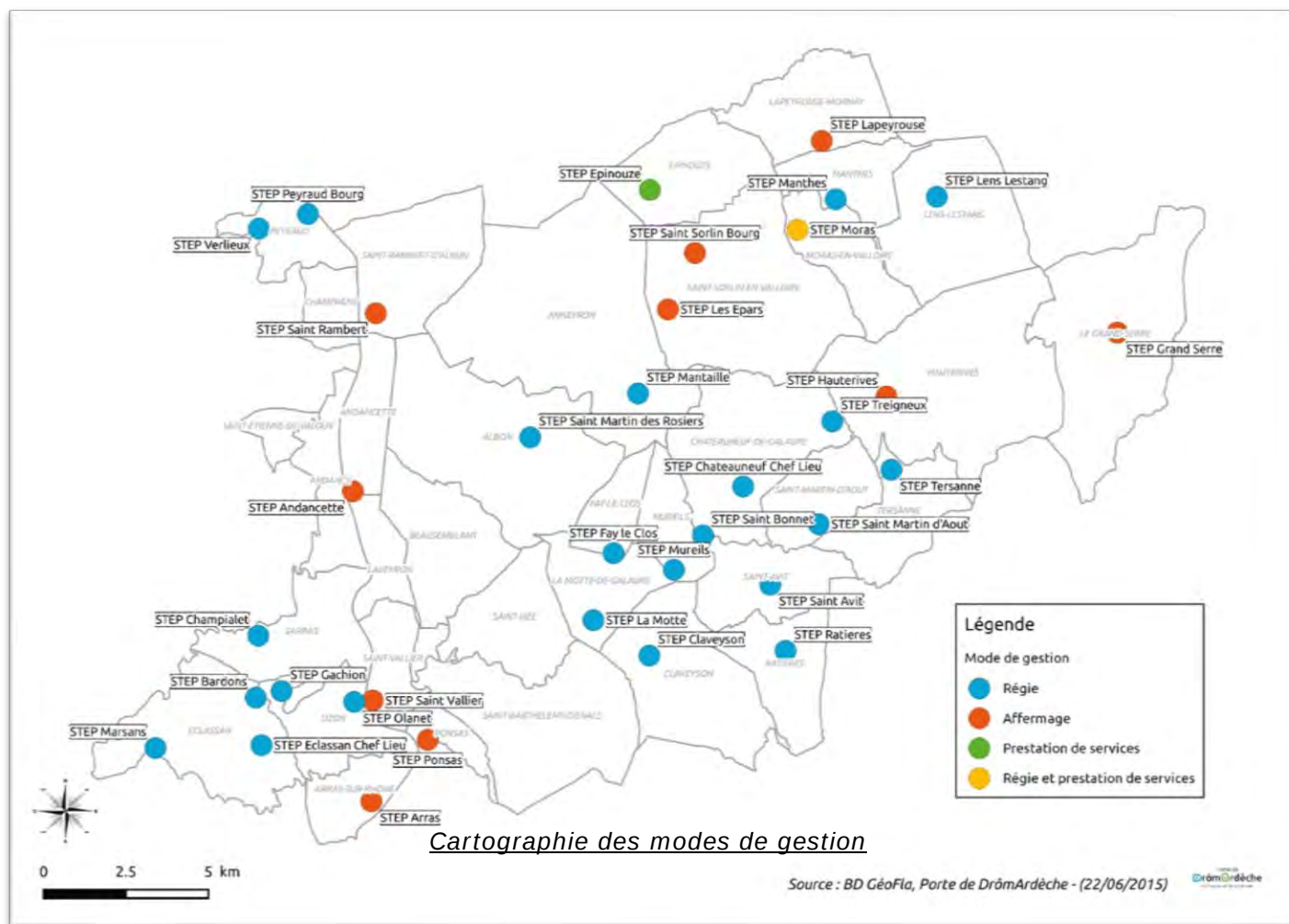
Les graphes suivants présentent la répartition des modes de gestion des stations d'épuration, sur le premier graphe en fonction du nombre d'installations et sur le second en fonction du nombre d'Equivalents-Habitants (EH) :



Mode de gestion – Répartition (Nombre de station d'épuration)



Mode de gestion – Répartition (Nombre d'Equivalents-Habitants)



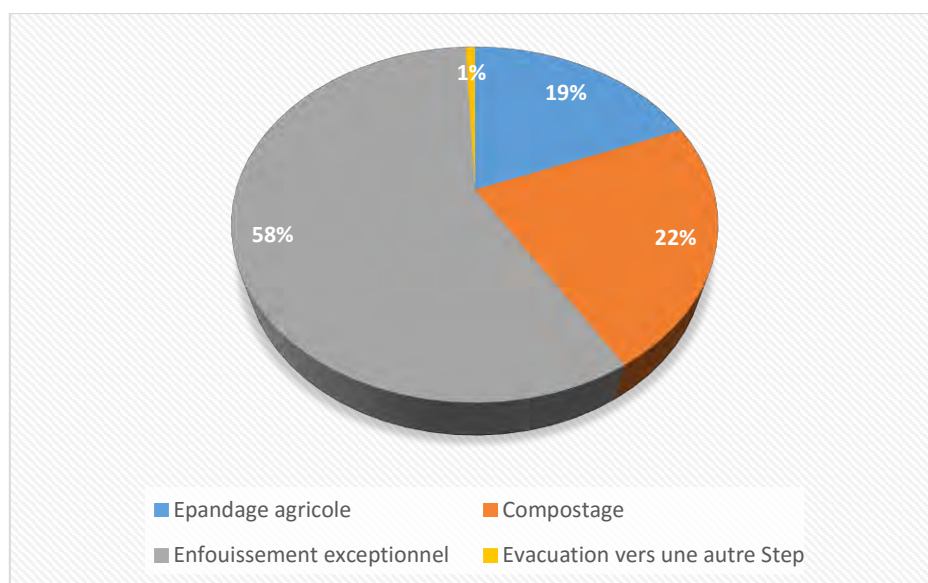
1.2. Gestion des boues

Les boues d'épuration correspondent aux résidus issus du traitement des eaux usées. Ces boues, par leur composition, peuvent être valorisées en raison de leur apport potentiel en matières organiques et en éléments fertilisants soit en agriculture (épandage) soit en compostage (mélange avec des déchets végétaux par exemple).

Plusieurs techniques sont utilisées sur le territoire pour le traitement de ces boues avant valorisation :

- Le séchage solaire (station d'épuration de St Vallier)
- Le séchage sur lit planté de roseaux (Andancette et St Rambert d'Albon)
- Le séchage en bâches filtrantes (Le Grand Serre)
- Le stockage en silo (Claveyson, St Sorlin et Epinouze)

Ainsi en 2016, 354 tonnes de matières sèches ont été produites et 459 tonnes de matières sèches évacuées. L'évacuation des boues s'est faite de la manière suivante :



Evacuation des boues – Destination

1.3. Quelques chiffres

Population desservie par l'assainissement collectif	32 185 habitants
Nombre d'abonnés	16 110 abonnés
Volume d'eau facturé	1 602 919 m ³
Prix total moyen pour le traitement des eaux usées (part communautaire et part exploitant)	0,5723 € / m ³ € HT

2. Les projets

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté de communes a mis en place un plan de renouvellement des ouvrages pour les dix années à venir pour un budget global évalué à 6 millions d'euros.

En parallèle la Communauté de communes dispose d'un plan de lissage de la redevance afin d'assurer une bonne maîtrise des tarifs tout en permettant le financement des investissements nécessaires.

Neuf ouvrages dont la capacité est aujourd'hui atteinte voire dépassée seront renouvelés sur la période 2014 – 2024. Les stations concernées sont les suivantes (avancement détaillé par projet présenté dans les parties suivantes) :

- Châteauneuf de Galaure
- Peyraud
- Hauterives
- Saint Sorlin en Valloire
- Albon – Saint Martin des Rosiers
- Ozon – Avanon
- Ozon – Gachon
- Epinouze
- Manthes

2.1. Station d'épuration de Châteauneuf de Galaure

STEP de Chateaufneuf de Galaure Caractéristiques du projet



Localisation	St Bonnet de Galaure
Périmètre de traitement (remplacement de lagunes existantes)	Châteauneuf de Galaure – Chef-Lieu Châteauneuf de Galaure – St Bonnet Mureils
Filière de traitement des eaux usées	Boues activées
Filière de traitement des boues	Centrifugation puis compostage
Capacité	4 300 EH
Particularités	Présence d'une zone humide Présence d'une espèce protégée Présence d'un rejet industriel (chlorures) Saisonnalité des rejets
Coût estimatif du projet	2 204 000 € HT
Bilan 2016	Consultation et choix des entreprises Conventionnements (CAPAG, camping)
Perspectives 2017	Travaux de construction de la station d'épuration (démarrage chantier en janvier 2017) Mise en service mars 2018

2.2. Station d'épuration d'Hauterives

STEP d'Hauterives Caractéristiques du projet



Localisation	Hauterives
Périmètre de traitement	Hauterives (remplacement de la lagune existante)
Filière de traitement des eaux usées	Boues activées
Filière de traitement des boues	Séchage sur lits plantés de roseaux
Capacité	1 300 EH
Particularités	Présence d'une zone inondable Milieu récepteur sensible (la Galaure)
Coût estimatif du projet	1 400 000 € HT
Bilan 2016	Réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement par la commune
Perspectives 2017	Choix du maître d'œuvre Détermination de la capacité et choix de la filière de traitement Démarrage des travaux prévu en 2018

2.3. Stations d'épuration d'Ozon

STEP OZON - Olanet Caractéristiques du projet



Périmètre de traitement	Ozon - Bourg
Travaux	Déconnexion de la station existante et création d'un réseau de transport de 1 250 m vers le réseau de Sarraz, traitement sur la step de St Vallier
Coût estimatif du projet	235 000 € HT
Particularités	Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune Franchissement ouvrages d'art de la voie ferrée + route départementale, topographie complexe
Bilan 2016	Finalisation des études opérationnelles de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises après accord des concessionnaires (SNCF, CNR, ...)
Perspectives 2017	Choix de la technique de transfert sur Sarraz et réalisation du projet Démarrage des travaux

STEP OZON - Avanon Caractéristiques du projet

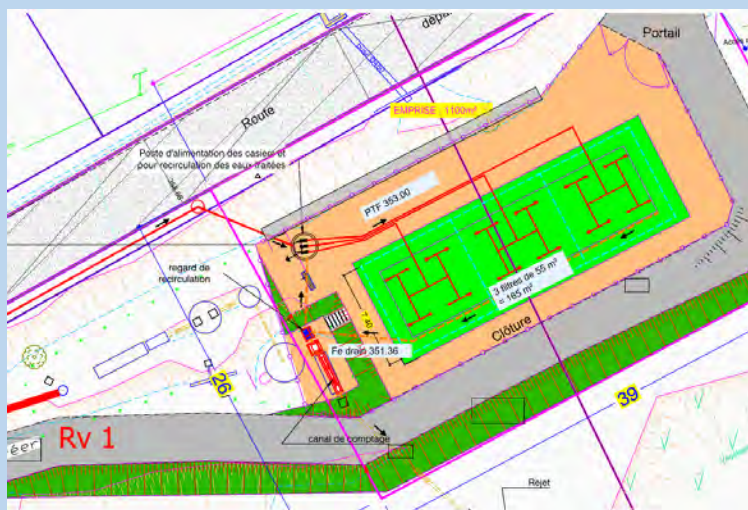


Périmètre de traitement	Ozon - Avanon
Travaux	Création d'une station d'épuration de 40 EH (filtre à sable)
Coût estimatif du projet	50 000 € HT
Bilan 2016	Choix du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre Choix du projet et dépôts des demandes de subvention
Perspectives 2017	Etudes complémentaires et dossiers réglementaires Négociations foncières

Lancement de la maîtrise d'œuvre et choix de l'entreprise réalisant les travaux
Réalisation des travaux sur le réseau de transport (MO commune)

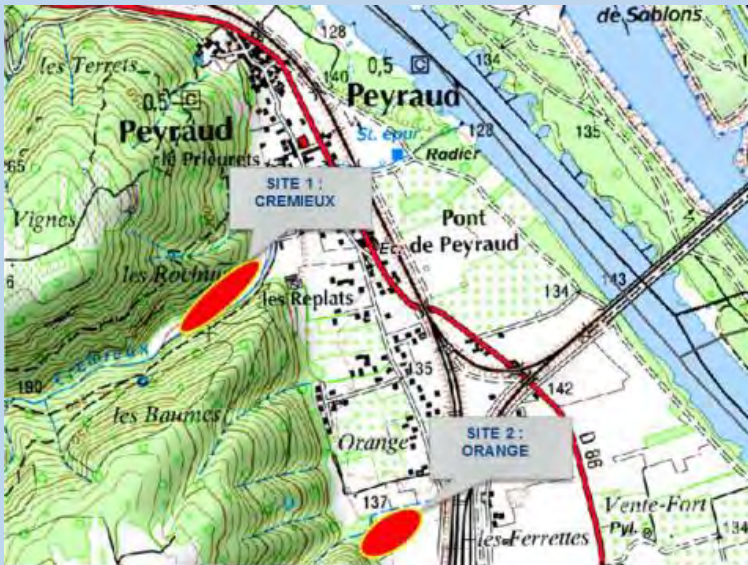
STEP OZON - Gachon

Caractéristiques du projet



Périmètre de traitement	Ozon - Gachon
Travaux	Création d'un filtre planté de roseaux de 110 EH
Coût estimatif du projet	213 000 € HT
Bilan 2016	Choix du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre Dépôts des demandes de subvention
Perspectives 2017	Dossiers réglementaires Négociations foncières Lancement de la maîtrise d'œuvre et choix de l'entreprise réalisant les travaux

2.4. Stations d'épuration de Peyraud

STEP de Peyraud Caractéristiques du projet	
	
Localisation	Peyraud - Bourg
Filière de traitement des eaux usées	Filtre planté de roseaux
Capacité	700 EH
Coût estimatif du projet	543 000 € HT
Bilan 2016	Recherche de sites, réalisation de l'avant-projet
Perspectives 2017	Etude d'un nouveau site d'implantation Acquisition foncière Poursuite des études opérationnelles

2.5. Autres projets (démarrage 2017)

STEP de Sorlin en Valloire Caractéristiques du projet	
Localisation	Le Bourg (remplacement de la step existante)
Filière de traitement	A déterminer
Capacité	1 250 EH
Coût estimatif du projet	700 000 € HT
Bilan 2016	Choix du bureau d'étude pour la faisabilité
Perspectives 2017	Diagnostic réseau en cours de réalisation par la commune Choix de la filière et du périmètre de traitement

STEP de St Martin des Rosiers

Caractéristiques du projet



Localisation	Albon – St Martin des Rosiers (remplacement de la lagune existante)
Filière de traitement des eaux usées	A déterminer (reconstruction ou création d'un réseau de transport)
Coût estimatif du projet	330 000 € HT
Bilan 2016	Choix du bureau d'étude pour la faisabilité
Perspectives 2017	Diagnostic réseau en cours de réalisation par la commune Lancement de l'étude de faisabilité

3. Eléments financiers du service

3.1. Modalités de facturation et redevance d'assainissement

Afin de couvrir les dépenses du service d'assainissement collectif, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que tout service d'assainissement donne lieu à la perception d'une redevance et que l'organisme délibérant institue cette redevance pour la part du service qu'il assure.

Les tarifs d'assainissement appliqués au 1^{er} avril 2014 des communes étaient hétérogènes. Il a été décidé de mettre en œuvre un plan de lissage afin d'uniformiser les tarifs sur le territoire avec un tarif cible à 10 ans.

Le coût moyen de la part « traitement des eaux usées » est de 57,23 € HT pour une facture de 100 m³. Ce coût prend en compte la part de la Communauté de communes et des exploitants dans le cas des stations d'épuration faisant l'objet d'une délégation de service public.

Le coût moyen d'une facture de 120 m³, intégrant les redevances de l'Agence de l'Eau (0,1550 €/m³ pour la modernisation des réseaux) ainsi que la TVA (10%) est de 96 € TTC.

3.2. Bilan financier – Section de fonctionnement

Les principaux éléments ressortant du compte administratif 2016 sont les suivant en ce qui concerne le fonctionnement :

Recettes	
Redevance d'assainissement collectif	739 511 €
Primes à l'épuration	173 961 €
Autres	10 000 €
Subvention d'investissement	286 104 €
Total	1 209 576

Dépenses	
Charges de personnel	114 387 €
Amortissements	343 495 €
Autres (à détailler)	127 668 €
Emprunts (intérêts)	117 572 €
Total	703 122

3.3. Bilan financier – Section d'investissement

Les principaux éléments ressortant du compte administratif 2016 sont les suivant en ce qui concerne l'investissement :

Recettes	
Subventions	221 008 €
Amortissements	343 495 €
Autres	199 172 €
Total	763 675

Dépenses	
Frais d'étude	
Travaux	36 591 €
Emprunts (capital)	243 503 €
Reprise de subventions	286 104 €
Total	566 198

3.4. Etat de la dette du service

		Exercice 2016
En cours de la dette au 31/12/2015		2 722 653
Montant remboursé	En capital	243 503
	En intérêts	117 572

4. Les indicateurs de performance

4.1. Tableau récapitulatif

	Descriptif indicateur	Valeur
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	32 185
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels	6
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (T MS)	354
D 204.0	Prix TTC au m ³ du service pour 120 m ³ + part CC	96
Indicateurs de performance (stations d'épuration > 2 000 EH)		Valeur
P 203.3	Conformité de la collecte	NC*
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration**	100
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration**	100
P 206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes**	100

*NC : Non concerné, les réseaux d'assainissement sont de la compétence des communes.

**L'indicateur 100, signifie que 100% des ouvrages d'une capacité supérieure à 2 000 EH sont conformes.

4.2. Indicateur D 201.9 - Estimation de la population desservie et Nombre d'abonnés

Commune	Nombre abonnés ASST 2016	Population desservie 2016
ALBON	550	1 027
ANDANCETTE	648	1 218
ANNEYRON	1 472	2 746
ARRAS	200	396
BEAUSEMBLANT	527	1 094
CHÂTEAUNEUF DE GALAURE	395	1 086
CLAVEYSON	158	335
ECLASSAN	340	694
EPINOUBE	367	951
FAY LE CLOS	20	38
HAUTERIVES	642	1 356
LA MOTTE DE GALAURE	263	541
LAPEYROUSE MORNAY	161	371
LAVEYRON	537	979
LE GRAND SERRE	382	719
LENS LESTANG	263	462
MANTHES	234	477
MORAS EN VALLOIRE	270	481
MUREILS	69	173
OZON	58	117
PEYRAUD	210	460
PONSAS	228	451
RATIERES	27	51
SARRAS	956	1 868
ST AVIT	49	101
ST BARTHELEMY DE VALS	591	1 204
ST MARTIN D'AOUT	78	156
ST RAMBERT D'ALBON	2 606	5 345
ST SORLIN EN VALLOIRE	725	1 495
ST UZE	939	1 779
ST VALLIER	2 083	3 866
TERSANNE	62	146
	16 110	32 185

Ici est considéré comme un habitant desservi toute personne, y compris résident saisonnier, domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle le raccordement peut être fait.

Détail du calcul :

Nombre de raccordables (extraction des rôles de l'eau) : 16 110

Nombre moyen d'habitants/logement
= pop INSEE / nombre d'abonnés AEP = 2,05

Population desservie
= Nombre moyen d'habitants par logement x Nombre de raccordables

4.3. Indicateur D 203.0 - Quantité de boues produites et évacuées

STEP concernées	Quantité de boues produites (MS)	Quantité de boues évacuées (MS)
Andancette Intercommunale	106 550 kg	266 380 kg
Arras	550 kg	550 kg
Claveyson	6 325 kg	2 410 kg
Epinouze	6 785 kg	6 620 kg
Le Grand Serre	3 900 kg	3 400 kg
Ozon - Bourg	-	700 kg
Saint Rambert d'Albon	107 190 kg	73 140 kg
Saint Sorlin - Chef Lieu	6 770 kg	6 770 kg
Saint Vallier	116 300 kg	86 400 kg
Chateauneuf de G - Treigneux	-	13 030 kg
Total	354 370 kg MS	459 400 kg MS

4.4. Indicateur P 206.3 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes

La filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Step	Valorisation agricole	Compostage	Incineration / Enfouissement	Vers autre step	Total MS évacuées (T MS)
	☒ Conforme ☐ Non Conforme	☒ Conforme ☐ Non Conforme	☒ Conforme ☐ Non conforme	☒ Conforme ☐ Non conforme	
Conformité					-
Andancette	-	-	266,38	-	266,38
Claveyson	2,41				2,41
Epinouze	4,47			2,15	6,62
Le Grand Serre	-	3,40	-	-	3,40
Peyraud - Le Bourg					-
Ponsas	-			-	-
St Sorlin en Valloire - Chef lieu	6,77				6,77
Saint Vallier	-	86,40			86,40
St Rambert d'Albon	73,14				73,14
Treigneux		13,03			13,03
Arras				0,55	0,55
Ozon-Bourg				0,70	0,70
Total (T MS)					459,40

Taux de boues évacué selon les filières conformes à la réglementation
TMS admis par une filière conforme
TMS total évacué par toutes les filières
100

4.5. Indicateur D 202.0 - Autorisations de déversement d'effluents industriels (D 202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la Communauté de communes responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique est au 31/12/2016 de :

STEP	Nombre de Conventions
Andancette	3
Saint Vallier	3
Total	6

4.6. Indicateurs de conformité - Collecte (P 203.3) – Equipements et Stations d'épuration (P 204.3) – Performance (P 205.3)

Ces indicateurs – de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) – pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2 000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice global de conformité pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEP	Capacité	kg DBO5 / jour 2016	Conformité COLLECTE*	Conformité TRAITEMENT*	Conformité PERFORMANCE*
Saint Rambert d'Albon	10 400 EH	623	0	100	100
Andancette	12 000 EH	720	100	100	100
Saint Vallier	16 300 EH	410	100	100	100
Conformités pondérées			73	100	100

*conformité selon la directive Européenne des eaux usées résiduelles urbaines

5. Fiches techniques des stations d'épuration

ALBON SAINT MARTIN DES ROSIERS Code SANDRE : 060926002002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Lagune naturel								
Date de mise en service	1980								
Commune d'implantation	Albon								
Lieu-dit	Saint Martin des Rosiers								
Capacité nominale	150 EH								
Nombre d'abonnés raccordés 2016	110								
Nombre d'habitants raccordés 2016	226								
Débit de référence admissible	15 m³/j								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	☒ Autorisation ☐ Déclaration								
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : Le Bancel								
	Concentration sortie			Rendement					
DBO ₅	-			-					
DCO	-			60 %					
MES	-			-					
NGL	-			-					
NTK	-			-					
pH	-			-					
NH ₄ ⁺	-			-					
Pt	-			-					
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)								
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L
Pas de bilan	-		-		-		-		-



ANDANCETTE
Code SANDRE : 060926009002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Boues activées faible charge
Date de mise en service	2003
Commune d'implantation	Andancette
Lieu-dit	Les Granges
Capacité nominale	12 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	2 917
Nombre d'habitants raccordés 2016	4 762 (moyenne des bilans 24h 2016)
Débit de référence admissible	2 420 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Fleuve Nom du milieu récepteur : Le Rhône		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	25 mg/L		80 %
DCO	125 mg/L		75 %
MES	35 mg/L		90 %
NGL	-		-
NTK	40 mg/L		75 %
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h complets	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
12/01/2016	4	98.5	24.0	95.8	4	98.5	2.6	95.5	3.5	36.8
03/02/2016	<3	99	32.0	95.6	3	99.2	3.1	95.2	5.7	37.1
17/03/2016	6	97.8	23.0	96.1	8	96.2	3.8	92.2	3.3	26.2
08/04/2016	4	96.7	31.0	89.8	4	96.6	3.0	95.2	1.8	63.1
11/05/2016	<3	98.8	29.0	94.7	4	98.7	3.5	90.6	4.3	8.5
13/06/2016	5	98.7	41.0	95.7	10	98.3	3.8	94.8	5.8	30.3
05/07/2016	3	99.4	38.0	96.4	5	99.0	3.8	95.4	5.6	38.6
24/08/2016	<3	99.5	32.0	97.6	6	98.9	3.0	96.0	5.7	34.0
05/09/2016	<3	99.1	30.0	95.9	4	99.0	3.3	95.0	2.8	67.5
03/10/2016	<3	99.0	20.0	97.2	4	98.6	2.5	96.4	6.0	32.3
13/11/2016	<3	98.8	17.0	97.1	2	99.3	7.0	88.5	4.1	41.1
14/12/2016	4	98.6	28.0	95.5	6	97.7	9.5	84.2	6.3	-



ANNEYRON MANTAILLE
Code SANDRE : 060926010002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2008
Commune d'implantation	Anneyron
Lieu-dit	Mantaille
Capacité nominale	350 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	38
Nombre d'habitants raccordés 2016	36 (bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	53 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : Le Bancel (infiltration)		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
27/06/2016	39.0	88	132.0	85	25.0	95	-	-	7.9	43



Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lit bactérien forte charge
Date de mise en service	2001
Commune d'implantation	Arras
Lieu-dit	
Capacité nominale	400 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	200
Nombre d'habitants raccordés 2016	110 (bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	60 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Fleuve Nom du milieu récepteur : Contre canal du Rhône		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	125 mg/L		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
Prog 2017										



CHATEAUNEUF SAINT BONNET
Code SANDRE : 060926083002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	1986
Commune d'implantation	Châteauneuf de Galaure
Lieu-dit	Saint Bonnet
Capacité nominale	500 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	87
Nombre d'habitants raccordés 2016	268 (bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	75 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : La Galaure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	-		-
DCO	-		60 %
MES	-		-
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
13/06/2016	29.0	84	166.0	64	92.0	33	35.91	61	5.2	50



CHATEAUNEUF TREIGNEUX
Code SANDRE : 060926083003

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2009
Commune d'implantation	Châteauneuf de Galaure
Lieu-dit	Treigneux
Capacité nominale	300 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	72
Nombre d'habitants raccordés 2016	160 (bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	45 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : La Galaure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	-		-
DCO	-		60 %
MES	-		-
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
11/07/2016	54.0	75	208.0	60	24.0	94	73.5	-	13.3	-



CHATEAUNEUF CHEF LIEU
Code SANDRE : 060926083001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	2009
Commune d'implantation	Châteauneuf de Galaure
Lieu-dit	Le Village
Capacité nominale	1 500 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	507
Nombre d'habitants raccordés 2016	1 848 (moyenne des bilans 24h réalisés en 2016)
Débit de référence admissible	225 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : La Galaure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	-		-
DCO	-		60 %
MES	-		-
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
20/06/2016	20.0	97	204.0	84	43.0	92	33.8	60	7.7	41
14/11/2016	36.0	93	218.0	85	80.0	87	31.3	71	5.9	58



Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lit bactérien
Date de mise en service	1997
Commune d'implantation	Claveyson
Lieu-dit	Les Bertins
Capacité nominale	500 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	158
Nombre d'habitants raccordés 2016	467 (bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	75 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : Le Bion		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L		60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
25/07/2016	25.0	96	101.0	91	45.0	87	30.4	57	5.5	50



ECLASSAN BARDONS
Code SANDRE : 060907084003

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2014
Commune d'implantation	Eclassan
Lieu-dit	Bardons
Capacité nominale	100 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	24
Nombre d'habitants raccordés 2016	60 (charge théorique diagnostic réseaux 2016)
Débit de référence admissible	16 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : La Rancure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L		60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)					
	DBO ₅		DCO		MES	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
NC						



ECLASSAN CHEF LIEU
Code SANDRE : 060907084004

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	1996
Commune d'implantation	Eclassan
Lieu-dit	Le village
Capacité nominale	400 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	238
Nombre d'habitants raccordés 2016	380 (charge théorique diagnostic réseaux 2016)
Débit de référence admissible	60 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : La Rancure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	-		-
DCO	-		60 %
MES	-		-
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
Prog 2017										



ECLASSAN MARSAN
Code SANDRE : 060907084005

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre à sable
Date de mise en service	2000
Commune d'implantation	Eclassan
Lieu-dit	Marsan
Capacité nominale	200 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	78
Nombre d'habitants raccordés 2016	100 (charge théorique diagnostic réseaux 2016)
Débit de référence admissible	30 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : La Rancure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)					
	DBO ₅		DCO		MES	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
NC						



EPINOUZE
Code SANDRE : 060926118001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lit bactérien
Date de mise en service	1994
Commune d'implantation	Epinouze
Lieu-dit	Chante et Bois
Capacité nominale	700 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	367
Nombre d'habitants raccordés 2016	442 (moyenne des bilans 24h réalisés en 2016)
Débit de référence admissible	105 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : La Rancure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
14/03/2016	35.0	89.6	142.0	83.1	37.0	89.5	45.3			
15/03/2016	19.0	85.6	134.0	64.1	26.0	76.1	16.3			
16/03/2016	29.0	88.2	107.0	84.7	31.0	89.5	7.1	3.7	55.6	
17/03/2016	25.0	90.7	119.0	82.5	33.0	88.3	34.0			



FAY LE CLOS
Code SANDRE : 060926133001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2013
Commune d'implantation	Fay le Clos
Lieu-dit	Le Bois Granger
Capacité nominale	100 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	20
Nombre d'habitants raccordés 2016	13 (bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	15 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : L'Avenon		
	Concentration sortie	ou	Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
NC										



HAUTERIVES
Code SANDRE : 060926148002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	1987
Commune d'implantation	Hauterives
Lieu-dit	Sarasinière
Capacité nominale	800 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	610
Nombre d'habitants raccordés 2016	595 (bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	15 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : La Galaure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	-		-
DCO	-		60 %
MES	-		-
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
20/07/2016	54.0	90.6	222.0	80.4	124.0	73.6	27.1	82.6	4.0	72.3



LA MOTTE DE GALAURE
Code SANDRE : 060926216001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2003
Commune d'implantation	La Motte de Galaure
Lieu-dit	Azieux
Capacité nominale	500 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	263
Nombre d'habitants raccordés 2016	239 (bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	75 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : La Galaure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L		60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)					
	DBO ₅		DCO		MES	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
Prog 2017						



LAPEYROUSE MORNAY
Code SANDRE : 060926155002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2007
Commune d'implantation	Lapeyrouse Mornay
Lieu-dit	Le village
Capacité nominale	650 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	161
Nombre d'habitants raccordés 2016	102 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	75 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : L'Oron		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L		60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
16/02/2016	<3	99	<0.3	100	<0.2	100	-	-	7.0	50



LE GRAND SERRE
Code SANDRE : 060926143001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Boues activées
Date de mise en service	1982
Commune d'implantation	Le Grand Serre
Lieu-dit	Les Masses
Capacité nominale	720 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	382
Nombre d'habitants raccordés 2016	473 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	75 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : La Galaure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
22/06/2016	<3.0	98.2	20.0	96.3	2.0	99.1	2.9	97.0	3.9	50.6



LENS LESTANG
Code SANDRE : 060926162002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2013
Commune d'implantation	Lens Lestang
Lieu-dit	Les Granges
Capacité nominale	1 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	263
Nombre d'habitants raccordés 2016	243 (moyennes des bilans 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	150 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Noues - Infiltration Nom du milieu récepteur : -		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	25 mg/L	ou	60 %
DCO	120 mg/L	ou	60 %
MES	35 mg/L	ou	50 %
NGL	30 mg/L		-
NTK	20 mg/L		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
09/05/2016	<0.05	100	1.63	97	0.35	98	2.22	61	0.51	20
05/09/2016	0.14	99	1.20	97	<0.14	99	2.10	38	0.47	-



MANTHES
Code SANDRE : 06092613001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	1995
Commune d'implantation	Manthes
Lieu-dit	Les Comptaux
Capacité nominale	450 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	234
Nombre d'habitants raccordés 2016	283 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	75 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Le Bief Cheneau		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	-		-
DCO	-		60 %
MES	-		-
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
Prog 2017										



MORAS EN VALLOIRE
Code SANDRE : 06092613001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	1989
Commune d'implantation	Moras en Valloire
Lieu-dit	Les Sauterelles
Capacité nominale	500 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	270
Nombre d'habitants raccordés 2016	327 (sur la base du bilan réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	75 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Les Collières		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	-		-
DCO	-		60 %
MES	-		-
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L-	%
Prog 2017										



MUREILS
Code SANDRE : 060926219001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	1989
Commune d'implantation	Mureils
Lieu-dit	Les Moulins
Capacité nominale	150 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	69
Nombre d'habitants raccordés 2016	141 (population théorique 2016)
Débit de référence admissible	22.5 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Rivière Nom du milieu récepteur : La Galaure		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	-		-
DCO	-		60 %
MES	-		-
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
NC										



OZON GACHON
Code SANDRE : 060907169001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lit bactérien
Date de mise en service	1989
Commune d'implantation	Ozon
Lieu-dit	Gachon
Capacité nominale	50 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	31
Nombre d'habitants raccordés 2016	39 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	7.5 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Le Limelande		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
26/09/2016	0.27	89	1.46	76	0.39	77	0.59	29	0.08	6



OZON OLANET
Code SANDRE : 060907169002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Disque biologique
Date de mise en service	2008
Commune d'implantation	Ozon
Lieu-dit	Olanet
Capacité nominale	200 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	27
Nombre d'habitants raccordés 2016	55 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	30 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Ruisseau affluent du Rhône		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
NC										



PEYRAUD BOURG
Code SANDRE : 060907174001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Décanteur - Digesteur
Date de mise en service	1987
Commune d'implantation	Peyraud
Lieu-dit	Le Bourg
Capacité nominale	360 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	189
Nombre d'habitants raccordés 2016	387
Débit de référence admissible	67.5 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Le Crémieux, affluent du Rhône		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%



Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2010
Commune d'implantation	Peyraud
Lieu-dit	Verlieux
Capacité nominale	60 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	21
Nombre d'habitants raccordés 2016	43
Débit de référence admissible	9 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : Le Crémieux, affluent du Rhône		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
NC										



Caractéristiques générales

Filière de traitement	Décanteur digesteur
Date de mise en service	1980
Commune d'implantation	Ponsas
Lieu-dit	Le Caire
Capacité nominale	400 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	228
Nombre d'habitants raccordés 2016	467
Débit de référence admissible	60 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Fleuve Nom du milieu récepteur : Le Rhône		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%



RATIERES
Code SANDRE : 060926259001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2008
Commune d'implantation	Ratières
Lieu-dit	Les Bretonnières
Capacité nominale	85 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	27
Nombre d'habitants raccordés 2016	28 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	13 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Combe Nom du milieu récepteur : Combe		
	Concentration sortie	ou	Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
NC										



SAINT AVIT
Code SANDRE : 060926293001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	1999
Commune d'implantation	Saint Avit
Lieu-dit	Les Chanots
Capacité nominale	250 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	49
Nombre d'habitants raccordés 2016	61 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	37.5 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Combe Nom du milieu récepteur : Combe		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	-		60 %
MES	-		50 %
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
Prog 2017										



SAINT MARTIN D'AOUT
Code SANDRE : 060926314001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2013
Commune d'implantation	Saint Martin d'Août
Lieu-dit	Les Perrots
Capacité nominale	250 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	78
Nombre d'habitants raccordés 2016	90 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	37.5 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Combe Nom du milieu récepteur : Combe		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60 %
DCO	125 mg/L	ou	60 %
MES	35 mg/L	ou	50 %
NGL	-		-
NTK	15 mg/L		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	13 mg/L		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
Prog 2017										



SAINT RAMBERT D'ALBON
Code SANDRE : 060926325001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Boues activées
Date de mise en service	2004
Commune d'implantation	Saint Rambert d'Albon
Lieu-dit	Port de Champagne
Capacité nominale	10 400 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	2 729
Nombre d'habitants raccordés 2016	3 917 (moyenne des bilans 24h réalisés en 2016)
Débit de référence admissible	2 206 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Fleuve Nom du milieu récepteur : Rhône		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	50 mg/L	et	80%
DCO	250 mg/L	et	75%
MES	85 mg/L	et	90%
NGL	-		-
NTK	20 mg/L	et	75%
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h complets	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
25/01/2016	3	99	33	94	2	99	10.85	-	5.2	34
22/02/2016	3	99	24	96	2	99	24.51	-	6.1	17
20/03/2016	3	99	19	97.1	3	99	11.3	-	6.7	16.8
28/04/2016	3	98.5	27	94.7	2	99.2	7.3	-	4.5	35.2
24/05/2016	3	98.8	25	94.5	3	98.7	7.1	-	3.2	55.9
21/06/2016	3	98.2	33	93.1	2	99.2	12.7	-	3.4	49
23/07/2016	3	97.7	23	94.7	2	98.8	15.7	-	7.0	-
19/08/2016	3	98.2	32	94.2	2	99.2	11.9	-	7.0	29.1
23/09/2016	3	97.2	28	91.1	2	96.6	5.3	-	6.2	-
26/10/2016	3	98.2	25	93.5	3	98.7	5.4	-	4.6	19.5
23/11/2016	3	97.8	22	95	2	99.1	6.8	-	7.5	-
14/12/2016	3	98.7	24	96	8	96.8	4.8	-	5.2	37.6



SAINT SORLIN EN VALLOIRE – CHEF LIEU

Code SANDRE : 06092633001

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Boues activées
Date de mise en service	1980
Commune d'implantation	Saint Sorlin en Valloire
Lieu-dit	Le Turail
Capacité nominale	750 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	660
Nombre d'habitants raccordés 2016	725 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2016)
Débit de référence admissible	150 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : La Grande Veuze		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60%
DCO	-		65%
MES	-		50%
NGL	-		-
NTK	-		75%
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
13/09/2016	4	98.3	47	91.8	10	96.3	25	-	9.8	85.4



SAINT SORLIN EN VALLOIRE – EPARS
Code SANDRE : 06092633002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	2002
Commune d'implantation	Saint Sorlin en Valloire
Lieu-dit	Les Epars
Capacité nominale	250 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	65
Nombre d'habitants raccordés 2016	72.5 (sur la base des bilans 24h de 2016)
Débit de référence admissible	45 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Ruisseau Nom du milieu récepteur : L'Argentelle		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60%
DCO	-		60%
MES	-		50%
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
14/09/2016	19	99.6	143	98.2	66	98.3	1.0	99.8	4.4	91.5



SAINT VALLIER
Code SANDRE : 06092633301

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Boues activées
Date de mise en service	2008
Commune d'implantation	Saint Vallier
Lieu-dit	Zone d'activités de la Brassière
Capacité nominale	16 300 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	5 094
Nombre d'habitants raccordés 2016	4 726 (moyenne des bilans 24h réalisés en 2016)
Débit de référence admissible	2 900 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☒ Autorisation ☐ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Fleuve Nom du milieu récepteur : Le Rhône		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	50 mg/L	et	90%
DCO	250 mg/L	et	80%
MES	85 mg/L	et	75%
NGL	-		-
NTK	-		75 %
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h complets	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
10/01/2016	1.5	99.5	15	97.9	4	98.8	18.2	-	5.3	38.9
08/02/2016	1.5	80.5	15	77.9	3	80.2	15.3	-	4.4	
08/03/2016	1.5	99.6	15	96.2	10	96.1	9.8	-	3.1	51.3
07/04/2016	1.5	98.9	34	93.9	5	96.0	7.9	-	3.4	31.7
10/05/2016	1.5	99.1	47	84.3	1	98.9	7.7	-	4.9	31.5
01/06/2016	1.5	99.3	15	96.8	6	98.2	6.0	-	4.4	26.7
05/07/2016	1.5	99.6	30	96.4	5	99.2	6.7	-	6.4	42.5
07/08/2016	1.5	99.5	42	93.3	4	96.4	7.4	-	6.5	29.7
05/09/2016	1.5	99.5	15	95.1	1	97.7	9.2	-	6.9	30.3
09/10/2016	3	99.2	33	95.5	6	98.3	6.9	-	2.0	79.3
07/11/2016	1.5	98.8	15	78.6	6	80.9	7.5	-	1.6	72.0
01/12/2016	1.5	99.2	15	97.0	3	98.4	12.9	-	3.7	34.1



SARRAS CHAMPIALET
Code SANDRE : 060907308002

Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre à sable
Date de mise en service	2004
Commune d'implantation	Sarras
Lieu-dit	Champialet
Capacité nominale	30 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	12
Nombre d'habitants raccordés 2016	25
Débit de référence admissible	4,5 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : - Nom du milieu récepteur : -		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	35 mg/L	ou	60%
DCO	-	ou	60%
MES	-	ou	50%
NGL	-		-
NTK	-		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	-		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
NC										



Caractéristiques générales

Filière de traitement	Filtre planté de roseaux
Date de mise en service	2012
Commune d'implantation	Tersanne
Lieu-dit	Les Sables
Capacité nominale	250 EH
Nombre d'abonnés raccordés 2016	62
Nombre d'habitants raccordés 2016	114 (sur la base du bilan 24h réalisé en 2015)
Débit de référence admissible	38 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation ☒ Déclaration		
Milieu récepteur	Type de milieu récepteur : Fossé végétalisé Nom du milieu récepteur : -		
	Concentration sortie		Rendement
DBO ₅	25 mg/L	ou	60%
DCO	125 mg/L	ou	60%
MES	35 mg/L	ou	50%
NGL	-		-
NTK	8 mg/L		-
pH	-		-
NH ₄ ⁺	8.7 mg/L		-
Pt	-		-

Charges rejetées par l'ouvrage

Date des bilans 24h	Rejet (concentration et/ou rendement)									
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
Prog 2017										



Partie 2 : Service Public d'Assainissement Non Collectif



1. Caractéristiques techniques du service

1.1. Périmètre du SPANC

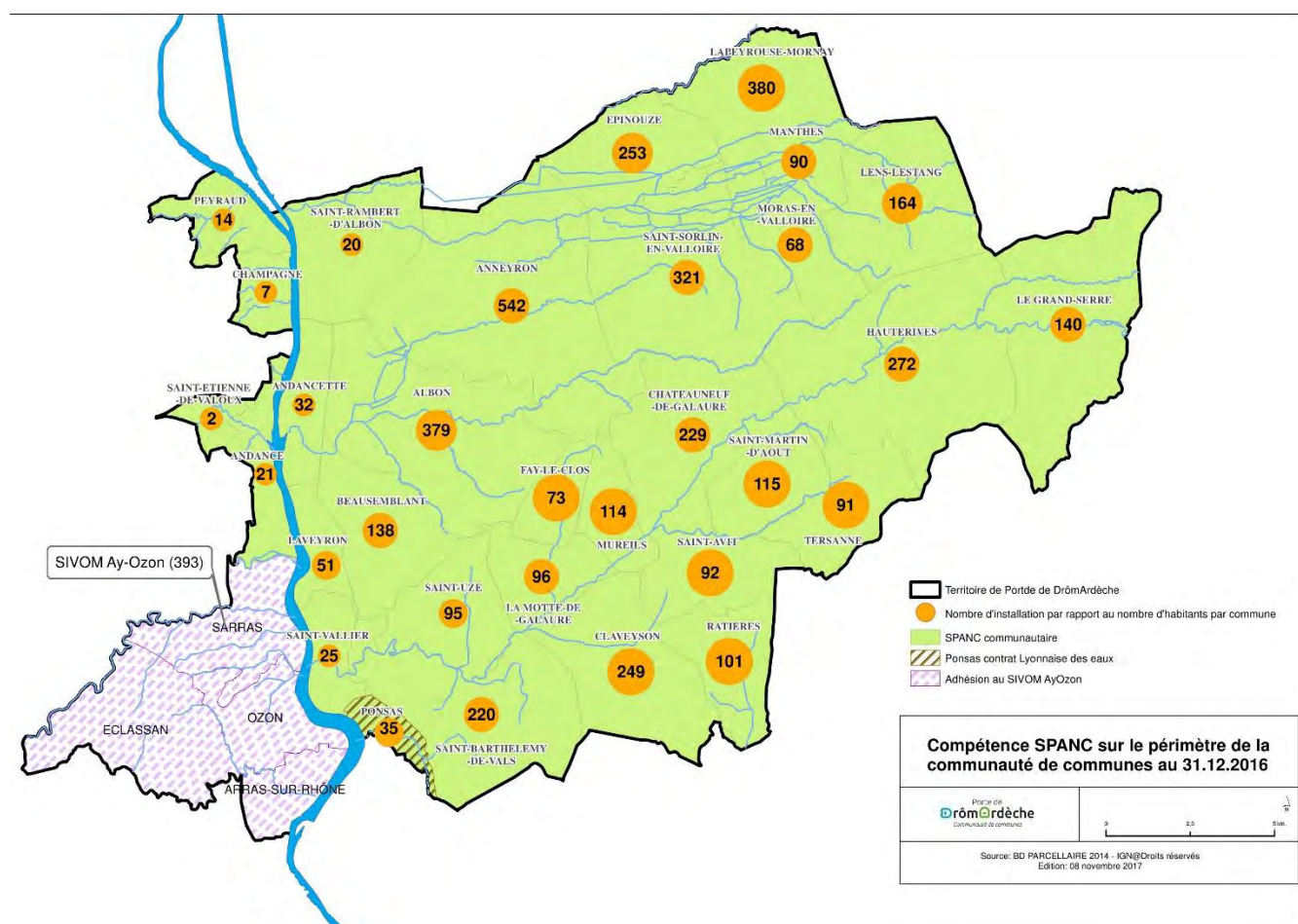
Le territoire de la communauté de communes couvre 35 communes sur 2 départements : Albon, Andance, Andancette, Anneyron, Beausemblant, Champagne, Châteauneuf de Galaure, Claveyson, Epinouze, Fay le Clos, Hauterives, La Motte de Galaure, Lapeyrouse Mornay, Laveyron, Le Grand Serre, Lens-Lestang, Manthes, Moras-en-Valloire, Mureils, Peyraud, Ponsas, Ratières, Saint Avit, Saint Barthélémy de Vals, Saint Etienne de Valoux, Saint Martin d'Août, Saint Rambert d'Albon, Saint Sorlin en Valloire, Saint Uze, Saint Vallier, et Tersanne.

Les communes d'Eclassan, Sarras, Ozon et Arras sont toujours couvertes par le SIVOM de l'Ay Ozon par délégation.

1.2. Installations d'ANC existantes

On recense environ 5 000 installations d'assainissement non collectif, dont 4 426 sont gérées par Porte de DrômArdèche.

La carte suivante montre le nombre d'installations par commune et le ratio nombre d'habitants / nombre d'installations d'ANC sur chaque commune.



1.3. Compétences exercées dans le cadre du service

Conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT, le service assure l'examen préalable de la conception des installations neuves (permis de construire) ou réhabilitées, et la bonne réalisation des dispositifs d'assainissement non collectif conformément au projet accepté avant remblaiement des travaux.

Il vérifie également le bon fonctionnement et le bon entretien des installations existantes.

A la demande des propriétaires, il peut prendre en charge les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1.4. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie sur 31 communes. Voici la synthèse des modes de gestion :

Mode de gestion	Nombre de communes
Régie	31
Délégation de service public	4
Total	35

2. Bilan de l'activité 2016

2.1. Missions obligatoires du SPANC

Les missions obligatoires du SPANC sont les suivantes :

Le contrôle de conception et de réalisation :

Ce contrôle porte sur les installations neuves (construction d'une habitation avec création d'un assainissement non collectif). Il intervient également lors de la réhabilitation d'une installation existante.

Le Service intervient d'une part pour examiner le dossier de conception, il vérifie la conformité du projet par rapport à la réglementation et la configuration du projet. Il délivre alors un avis. Dans le cadre d'un permis de construire, l'avis délivré est une pièce constitutive du dossier de permis.

Le service intervient d'autre part lors de la réalisation du chantier. Ce contrôle doit avoir lieu avant le remblaiement des ouvrages. Il a pour objectif de vérifier la conformité des travaux réalisés.

Le diagnostic des installations existantes :

Ce contrôle a pour objectif de réaliser un état des lieux de l'installation d'assainissement non collectif et d'évaluer son fonctionnement. Il est réalisé tous les 10 ans sur le territoire de Porte de DrômArdèche. En fonction de l'état de l'installation et de son fonctionnement, les conclusions peuvent être les suivantes :

- Installation conforme
- Installation non conforme, réhabilitation en cas de vente
- Installation non conforme, réhabilitation sous 4 ans (en cas de risque sanitaire et/ou environnemental)
- Installation non conforme, réhabilitation dans les meilleurs délais (danger sur la santé)

Le contrôle dans le cadre des ventes

Un diagnostic de fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011. Le rapport doit avoir moins de 3 ans. Ce contrôle est

donc réalisé à la demande des usagers vendeurs. L'acquéreur dispose d'un délai de un an pour mettre en conformité son installation.

Le tableau suivant donne le nombre de contrôles réalisés par le service sur l'année 2016 :

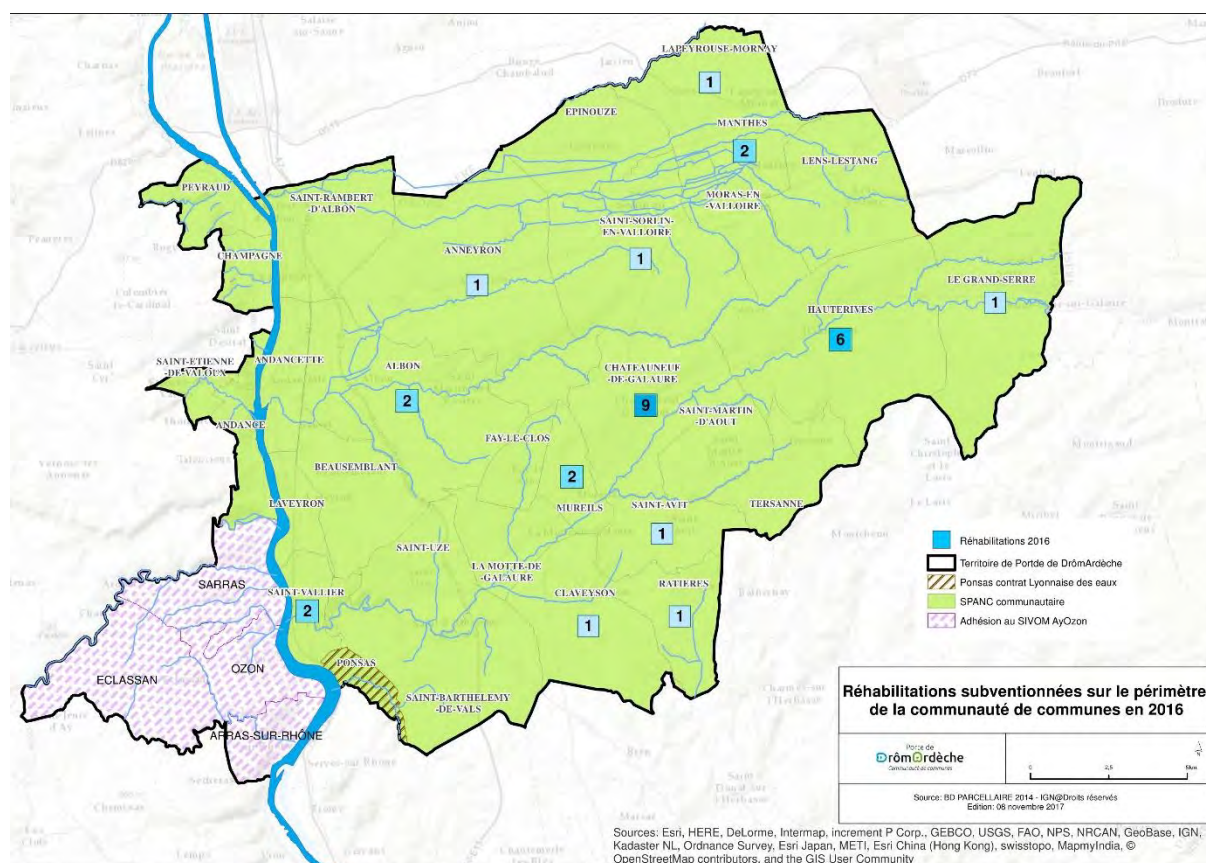
Type de Contrôle réalisé		Nombre de contrôles réalisé 2016
Contrôle de conception	d'installation nouvelle	18
	d'installation réhabilitée	51
Contrôle de réalisation	d'installation nouvelle	6
	d'installation réhabilitée	35
Diagnostic de l'existant		221
Contrôles de bon fonctionnement (Dont 74 ventes)		265
TOTAL contrôles réalisés en 2016		596

2.2. Missions facultatives du SPANC

Une opération de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs défectueux étaient en cours sur l'année 2016, soit une enveloppe totale disponible pour 30 habitations.

Les chantiers sont programmés progressivement par les particuliers eux-mêmes.

La carte suivante représente la répartition de ces réhabilitations sur le territoire.



Ces réhabilitations permettent d'améliorer progressivement l'état du parc des installations.

3. Eléments financiers du service

3.1. Modalités de facturation et redevance d'assainissement

Les tarifs et prestations en vigueur pour l'exercice ont été fixés par délibération en date du 29 janvier 2015.

Prestation	Tarifs
Contrôle de conception	75€
Contrôle de bonne exécution	100€
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	140€ (périodicité de 10 ans)
Diagnostic dans le cadre d'une vente	200 €

La facturation de la redevance est effectuée après visite, directement par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

3.2. Bilan financier

Les recettes proviennent des redevances versées par les usagers et des éventuelles subventions :

Année	2016
Total recettes liées à la facturation des usagers	60 531€
Primes de l'Agence de l'Eau	7 080€
Subvention Départements	-
Subvention Région Rhône Alpes	-
Autres	-

Les dépenses sont exclusivement affectées aux besoins du service :

- dépenses de fonctionnement : charges à caractère général et frais de personnels ;
- acquisition du matériel.

Le SPANC est financé par un budget annexe, qui doit être équilibré.

Le Compte Administratif 2016 se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	67 611€	54 800€
Dépenses	79 405€	35 403€

4. Perspectives pour 2017

Le déroulement de la première vague de visites (« état des lieux ») du parc d'installations du territoire s'est achevé fin 2015 sur la plupart des communes. Sauf quelques exceptions, au premier semestre 2016, chaque habitation avait fait l'objet de ce premier diagnostic obligatoire.

La deuxième vague de visites (contrôles de bon fonctionnement et d'entretien) a commencé pour les habitations ayant été vues dès 2006 : Albon, Andancette, Beausemblant, Anneyron, et quelques-unes sur les autres communes du territoire.

Par ailleurs, Porte de DrômArdèche œuvre pour un service de qualité auprès des usagers. Des actions sont mise en place :

Information des usagers et communication générale :

Sur l'année 2017, des opérations de communication sont prévues avec :

- Un article consacré au SPANC et plus particulièrement aux réhabilitations (montants, procédure, conditions d'éligibilité) réalisé dans le Mag' de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche en mars 2017 ;
- La diffusion d'informations et de documents au plus grand nombre par le biais du site internet de la Communauté de communes ;
- La programmation de réunions d'information visant à inciter les propriétaires d'habitations situées dans les zones sensibles (aires d'alimentation de captages d'eau potable) à réhabiliter leur installation si elle est défectueuse ;
- La visite d'un chantier de réhabilitation par filtre planté de roseaux en mai 2017 par les élus de la Communauté de communes.

Aide à l'amélioration de la qualité des installations :

Afin d'améliorer l'état du parc d'installations, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche lance régulièrement de nouvelles opérations de réhabilitation dans le but de permettre à un maximum d'usagers de profiter des subventions de l'Agence de l'Eau.

Ainsi en 2017, un nouveau dossier sera déposé auprès de l'Agence de l'Eau.

5. Les Indicateurs de performance

5.1. Indicateur D301.0 : population desservie

La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée à 9880 habitants sur le territoire Porte de DrômArdèche.

5.2. Indice de Mise en œuvre du service (D302.0)

Caractéristiques	OUI	NON	Note
A- Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des travaux réalisés ou réhabilités depuis moins de 8 ans	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
B- Eléments facultatifs du SPANC			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0	0
Total	140		120

Le service d'assainissement non collectif est régi par un règlement de service approuvé par délibération du 29 janvier 2015, consultable à l'adresse suivante : <http://www.portededromardeche.fr/rubrique-4045-L-assainissement.html>

5.3. Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (indicateur P 301.3)

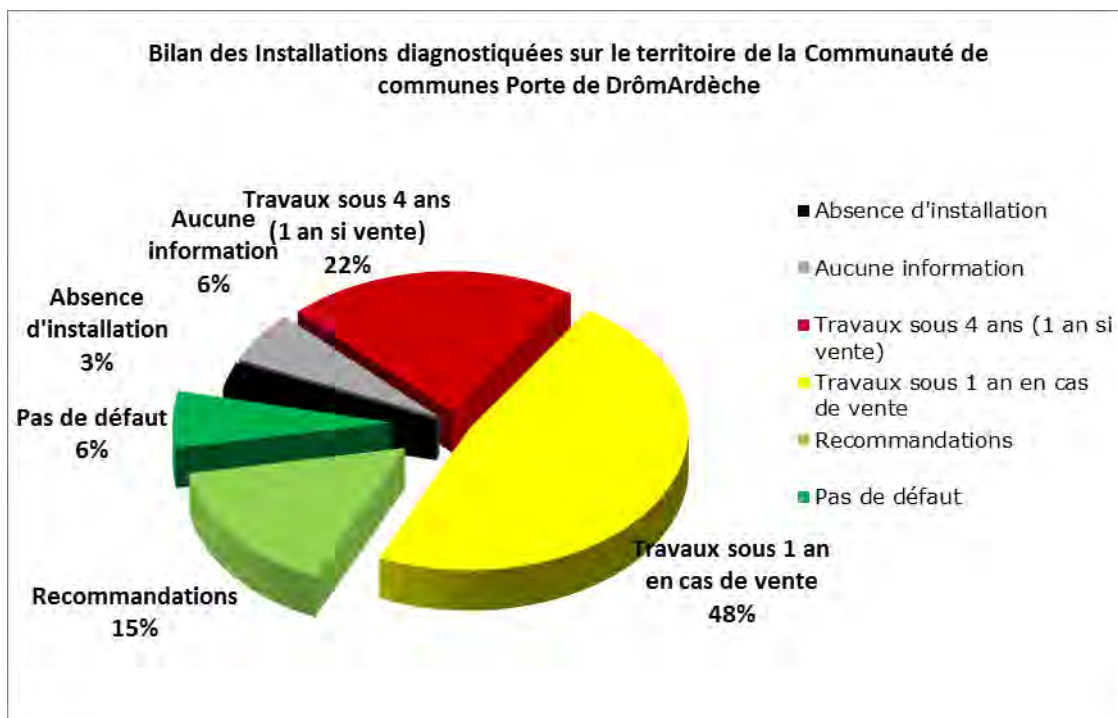
Le tableau ci-après présente la classification des assainissements non collectifs contrôlés par le service selon les contrôles effectués. Le taux de conformité des installations est de 24%, et comprend pour la majorité les installations neuves ou réhabilitées, ou les installations réalisées sur des terrains favorables.

Avis émis	2016
Installations contrôlées depuis la création du SPANC	1 094
Installations conformes	266
Installations acceptables ne respectant pas la réglementation en cours*	595
Installations non acceptables dysfonctionnements majeurs*	233
P301.3 Taux de conformité = Nb conformes / Nb contrôlées	24 %

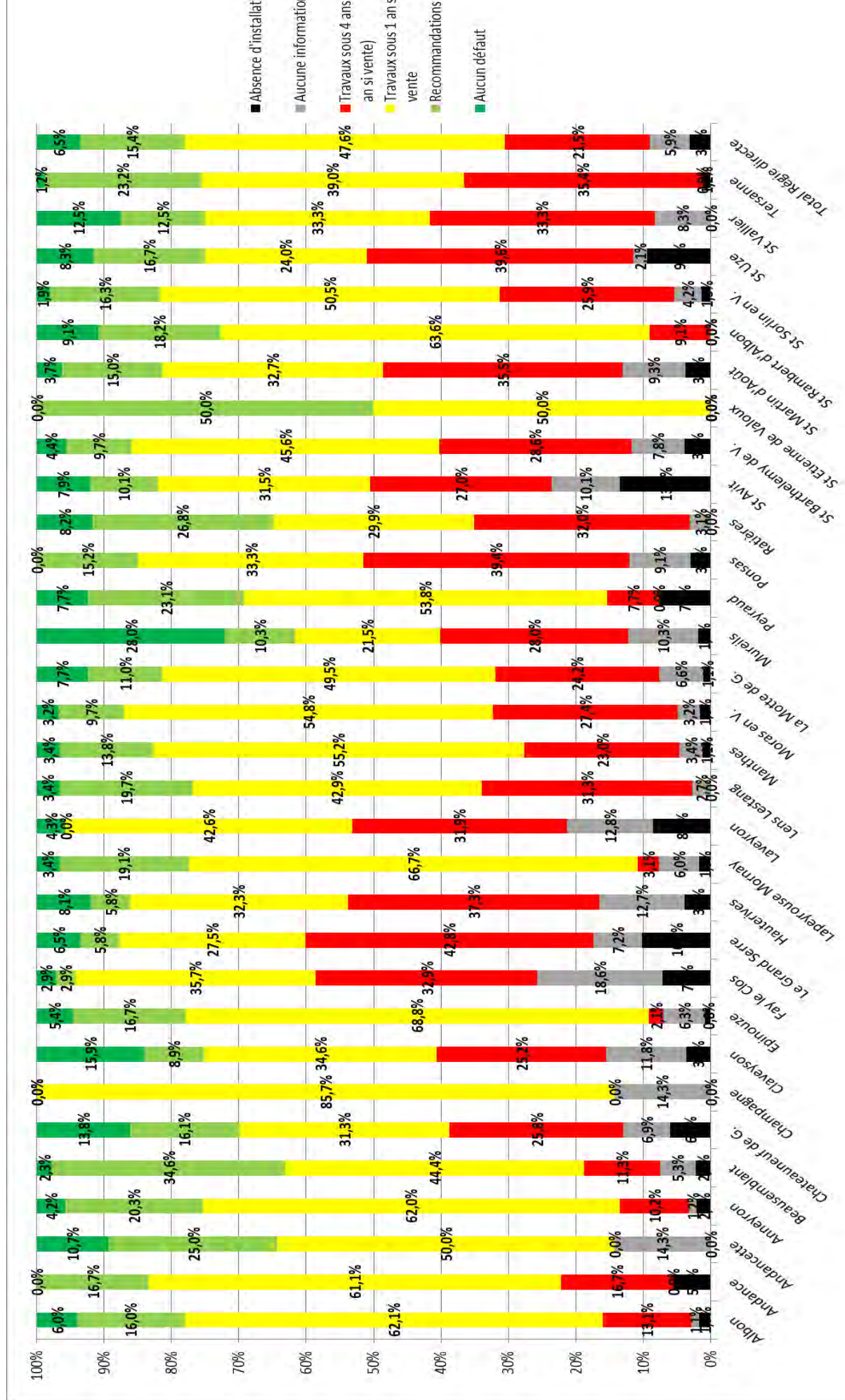
*diagnostics + installations neuves confondus

5.4. Bilan de l'état des installations diagnostiquées

Les graphiques suivants montrent la répartition des installations en bon état (parties vertes), à surveiller ou réhabiliter en cas de vente immobilière (partie jaune), et enfin les installations défectueuses (parties rouges ou noires).



L'histogramme suivant détaille ces mêmes conclusions à l'échelle de chaque commune :



L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

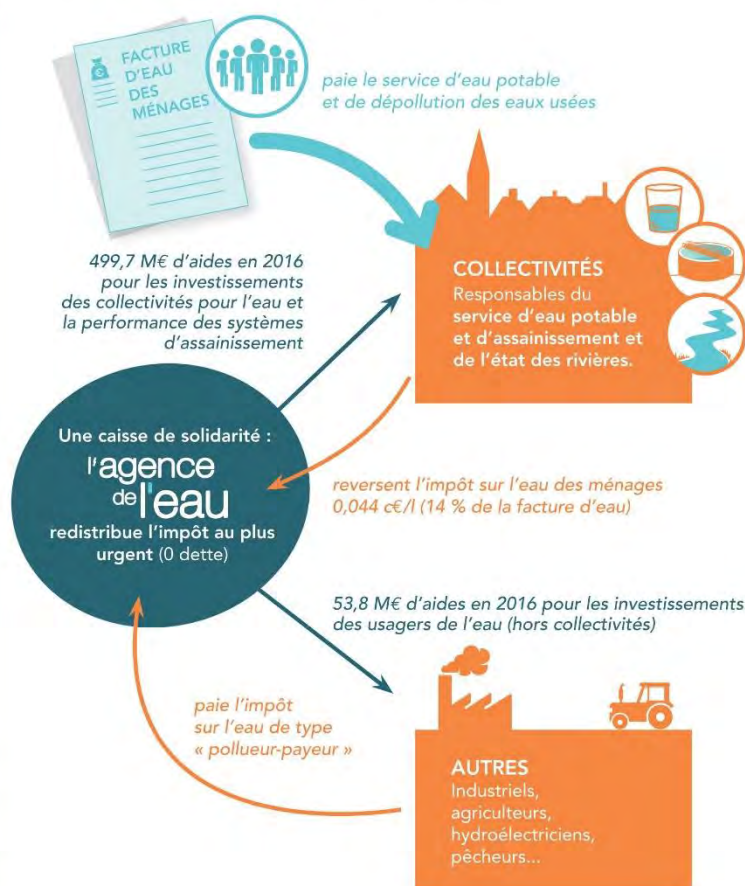
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de **3,63 € TTC/m³** et de **4,02 € TTC/m³** en France*. **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet **impôt est réinvesti** par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général**.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

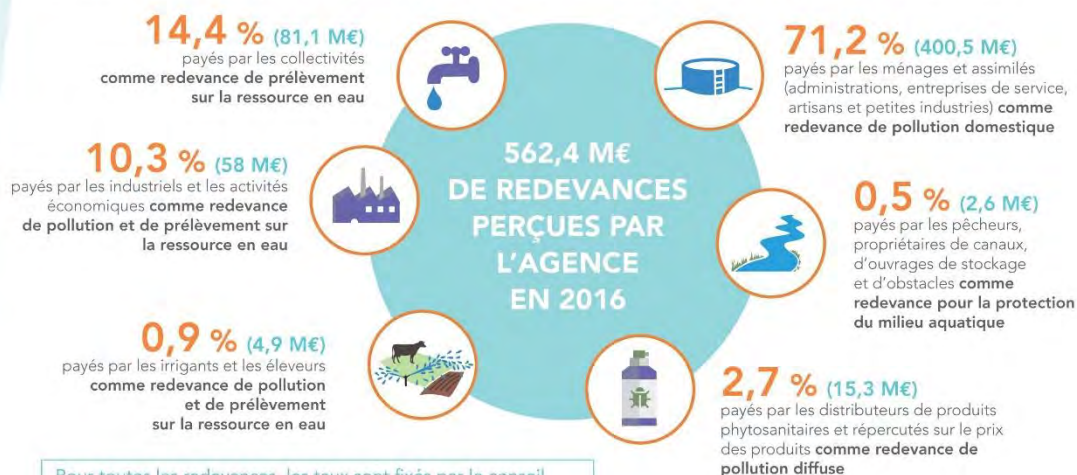
> Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

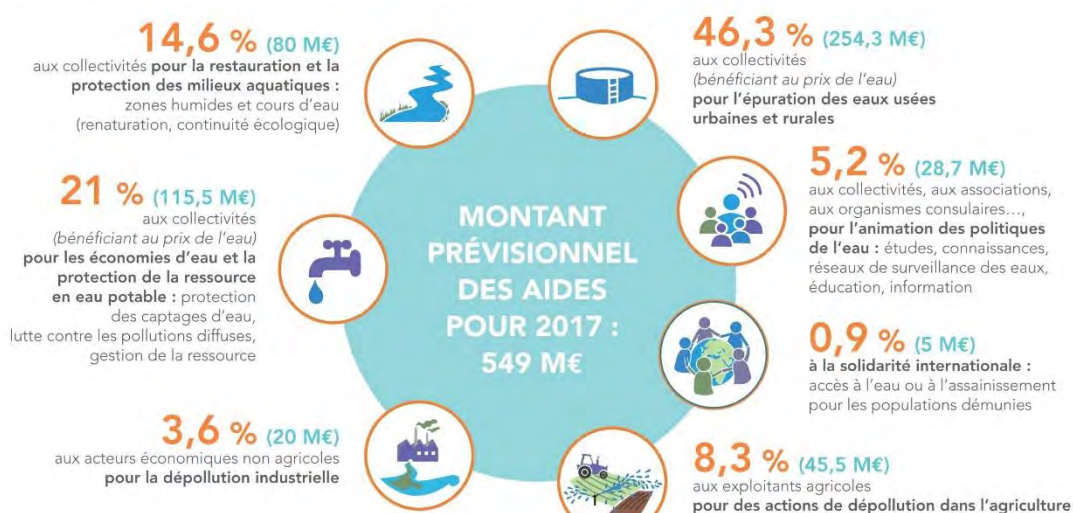
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

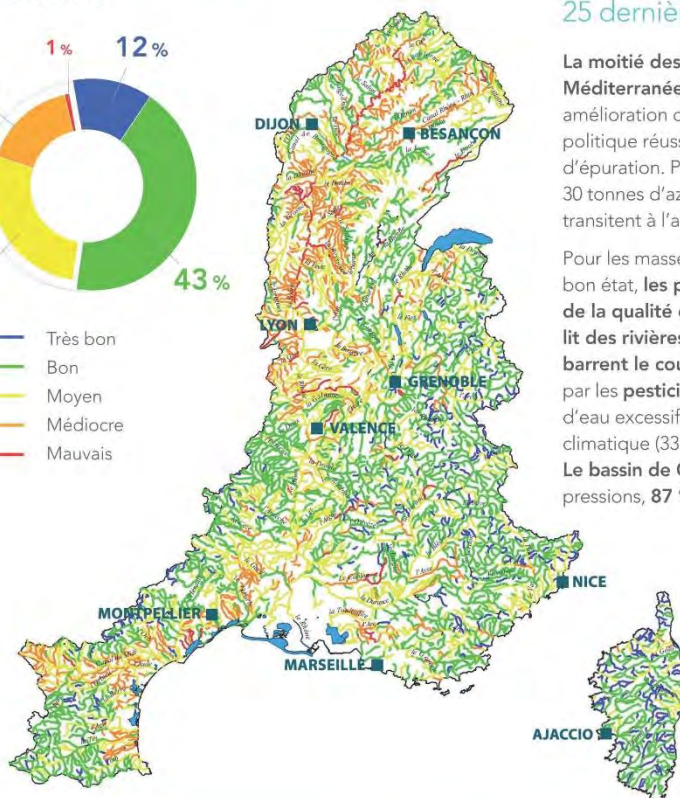
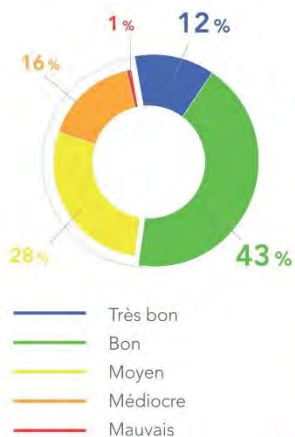
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



SAUVONS L'EAU!

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

Déchets

Le rapport annuel est fourni par le SIRCTOM.



RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Le Mot du Président

La publication du rapport d'activité est une obligation de toute Collectivité.

Le rapport d'activité permet de présenter une synthèse des services rendus et une analyse financière sur l'année achevée.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

Le 23 juin 2017
Pierre MONTAGNE,
Président.

SOMMAIRE

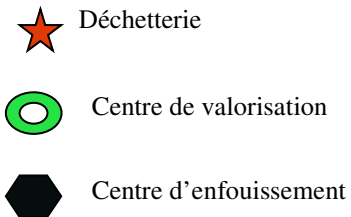
I – TERRITOIRE	page 3
II – COMPETENCES	page 5
III – FONCTIONNEMENT	
III.1 Conseil Syndical	page 5
III.2 Bureau Syndical	page 5
III.3 Exécutif	page 7
III.4 Commission d’Appel d’Offres	page 7
III.5 Les différentes commissions	page 8
III.6 Délégués au SYTRAD	page 9
III.7 Le Personnel du SIRCTOM	page 10
IV – BILAN PAR SERVICE	
IV.1 Les véhicules du SIRCTOM	page 13
IV.2 La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	page 14
IV.3 Le lavage des bacs OMR	page 18
IV.4 Les Collectes sélectives par points d’apport volontaire	page 21
IV.5 Les déchetteries	page 24
IV.6 Les opérations de communication	page 28
IV.7 Les biocomposteurs	page 30
V – TONNAGES GLOBAUX	page 31
VI – COUTS DES SERVICES	page 33

I - TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères existe depuis 1971 et se compose en 2016 de 47 communes regroupées au sein de 2 Communautés de Communes.

L'INSEE procède chaque année à une actualisation des données démographiques et en fin d'année 2016, le SIRCTOM affiche une population totale de **70 460 habitants** :

Communes		Population	Communes		Population
Albon	Communauté de Communes "Porte de DromArdèche" <u>47 663 hab</u>	1809	Ratières		289
Andance		1196	Saint Avit		328
Andancette		1337	Saint Barthélémy de Vals		1977
Anneyron		4010	Saint Etienne de Valoux		306
Arras sur Rhône		561	Saint Martin d'Aout		436
Beausemblant		1399	Saint Rambert d'Albon		6188
Champagne		644	Saint Sorlin en Valloire		2277
Chateauneuf de Galaure		2304	Saint Uze		2038
Claveyson		929	Saint Vallier		4188
Eclassan		1036	Sarras		2126
Epinouze		1588	Tersanne		387
Fay le Clos		171	Beaumont Monteux	Communauté de Communes "Hermitage Tournonais" <u>22 797 hab</u>	1141
Hauterives		1880	Chanos Curson		1146
La Motte de Galaure		800	Chantemerle lès Blés		1208
Lapeyrouse Mornay		1239	Crozes Hermitage		600
Laveyron		1040	Erôme		895
Le Grand Serre		984	Gervans		581
Lens Lestang		899	Larnage		1060
Manthes		690	La Roche de Glun		3253
Moras en Valloire		656	Mercurol-Veaunes		2599
Mureils		437	Pont de l'Isère		3103
Ozon		412	Serves sur Rhône		786
Peyraud		556	Tain l'Hermitage		6119
Ponsas		546			



II - COMPETENCES

En 2016, le SIRCTOM a assuré la gestion des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Il a pour ce faire maintenu les différents moyens mis en œuvre les années précédentes :

- **Ramassage des OMR¹** selon la vitesse de remplissage des CSE/CE² sur les secteurs investis en ilots propreté, ou une à trois fois par semaine pour ceux toujours desservis par les bacs individuels ou collectifs
- Collecte des produits recyclables (verre, corps plats et corps creux) au niveau des **PAV³**, qui correspondent aux ilots propreté lorsque l'OMR est en CSE/CE
- Réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, déchets verts, etc.) sur les **5 déchetteries** implantées sur son territoire.

Sur toute l'année 2016, ses missions, hors la collecte et le transport du verre, sont réalisées par la **régie syndicale** (40 agents).

- Traitement des différents flux dans le cadre du transfert de compétence fait au SYTRAD (pour les OMR et les recyclables collectés au niveau des PAV) ou par contrat de prestation de services (filiales en aval des déchetteries).

III - FONCTIONNEMENT

III.1 CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil Syndical est **l'instance plénière du SIRCTOM** dans laquelle toutes les décisions importantes sont débattues et les délibérations prises. En application de l'article 6 des statuts syndicaux (« en application des dispositions de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à raison pour chaque collectivité d'un délégué et d'un délégué supplémentaire par fraction de 1 000 habitants population municipale INSEE publié au JO⁴ »), le Conseil Syndical en fin d'année 2016 compte 69 titulaires, chacun disposant d'une voix lors du vote :

Porte de DromArdèche	35 communes – 46 sièges
Hermitage Tournonais	12 communes – 23 sièges

Le Conseil Syndical s'est réuni 5 fois en 2016 : les 28 janvier (Mureils), 3 mars (Crozes Hermitage), 30 juin (Tersanne), le 29 septembre (Gervans) et le 15 décembre (Eclassan).

III.2 BUREAU SYNDICAL

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau Syndical**. A chaque Conseil Syndical, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau.

Le Bureau Syndical s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2016 : 21/03, 30/5 et 01/09.

¹ Ordures ménagères résiduelles

² conteneur semi enterré/ conteneur enterré

³ Points d'apport volontaire

⁴ Journal officiel

En fin d'année 2016, le Conseil Syndical est composé de titulaires et autant de suppléants avec affectation nominative. L'assemblée est ainsi constituée par les élus suivants :

* : membres du Bureau Syndical					
	titulaires	suppléants		titulaires	suppléants
CCPDA	M. AGERON Jérémy*	M. SERREE Daniel	CCPDA	M. MORGUE Gilles	M. ROZOT David
	M. BAROU Jean-Claude	M. TAALBA Goeffray		M. OLMOS Jean-Pierre*	Mme BERUT Michelle
	M. BERTHALIN Michel	M. BORDAS Micaël		Mme PARRIAT Chantal	Mme MAGNAT Catherine
	Mme BOUDART Joëlle	Me JAY Evelyne		Mme PEREZ Laurence	M. COURMONT Denis
	M. BOURGET Vincent	M. ANDREATTA Jean-Yves		M. ROUSSERIE Thierry*	M. ARCHIER Yves
	M. BOUVIER Eric	M. SILVESTRE Bruno		M. ROZIER Jean-Marc	M. NOIR Alain
	M. BRUN Robert	M ARNAUD Romain		Mme SASSOLAS Aurélie	M. BIEUVELET Jacques
	Mme CHAMPET Odile	M BAJOT François		M. TRACOL Stéphane	Mme FOROT Julie
	M. CHARRIN François*	M. BONGARD Serge		M. VERRON Jean-Marc	M. COQUELLE Jean-Yves
	M. CHENEVIER Frédéric	M. PAUZIN Christophe		M. VIAL Patrice*	Mme BOUVAREL Annick
	M. CHEVAL Jacques	M. BRUYERE Jacky		Mme VIGIER Diane*	M. BONNAURE Gérard
	Mme CHRIST Agnès	M. JULIEN Jérôme	HTCC	M. BANC Michel	M. TARDY Luc
	M. CORNILLON Yves	M MOURETON André		M. BILLON René*	M. COMBRET Lionel
	M. CROS Christian	Mme ROBIN Marie-Pierre		M. BIRRAUX Gérard	M. BOUTRY Geoffrey
	M. DAS NEVES BICHO Horacio	M. SAMIER Christophe		M. BLACHE Serge	Mme MUCCHIELLI Nicole
	M. DE FLAUGERGUES Frédéric*	M. COUX Philippe		Mme BOUVET Chantal	M. ANDRE Patrick
	M. DELAUNAY Jean*	Mme POULENARD Nicole		M. BRUNET Michel*	Mme BLAISE Véronique
	Mme DELHOMME Gwendoline	M. PIN Jean		M. CHABOUD Hervé*	M. LUBRANO Guy-Pierre
	M. DESCORMES Michel	M. BEGOT Jean-Louis		M. CHOMEL Guy	M. ARHANCET Jocelyn
	M. DESCOURS Dominique	Mme SENECLAUZE Marie-Claire		M. DAUJAN Nicolas	Mme GRANGER Véronique
	M. DUFFAUD Xavier	M GIRARD Jean-Pierre		M. DELHOME Jean-Claude	M. REVOL Christian
	Mme DURAND Nicole	M. BARATIER Maurice		M. FLEURET Alain	M. VESCOVI Jean-Marc
	M. DUTEL Frédéric	M. MOULIN Norbert		Mme GUIBERT Annie	M. FAURE Christophe
	M. FERLAY Aurélien*	M. REBOULET Patrice		M. GUIRON Emmanuel	Mme DREVETON Martine
	M. JOUVET Pierre	Mme MOYROUD Monique		M. MILAN Philippe	M. GUIER Jean-Sébastien
	M. GIBOT Hervé*	M. JACCARD Thierry		M. MOULIN Bernard	M. BREYSSE Jean-René
	M. GIRARDET Alain	M. BLACHON Yvan		M. PLANTARD Daniel	M. HERNANDEZ Jean
	Mme GUILLERMIN Marie-Pierre*	Mme MILLOUD Marylène		M. PLANTIER Claude	Mme CASTELLO Christel
	M. JULIEN Louis	Mme CROZIER Françoise		M. PLOUVIER Gérald	Mme TORRE Emmanuela
	M. LACROIX Alain	M. SAVIGNON Jean-Paul		M. PONTON Jack*	M. MUTIN Gilles
	M. MALSERT Didier	M. PEYROT Jean-Claude		M. PRADELLE Jacques	M. FRAISSE Michel
	Mme MARIAUD Dominique	M. CARLINO Tony		M. SANDON Alain	M. BETTON Daniel
	M. MARCOUX Jean-François	Mme STIEBERG Caroline		M. SEAUVE Michel	M. AMBLARD Pascal
	M. MARON Gilbert	Mme CORNILLON Danielle		M. SIFFLET Jacques*	Mme BLACHE Martine
	M. MONTAGNE Pierre*	M. ROUCHON Christian			

III.3 EXECUTIF

Se réunissant au moins une fois par mois, **l'Exécutif du SIRCTOM veille à la mise en œuvre des décisions prises par les organes délibérants** (Conseil et Bureau Syndicaux). Fin 2016, il est constitué par :

Le Président	Pierre MONTAGNE
Le 2 ^e Vice-Président Président de la Commission « Déchetteries »	Jean-Pierre OLMOS
Le 3 ^e Vice-Président Président de la Commission « Finances »	Michel BRUNET
Le 4 ^e Vice-Président Président de la Commission « Communication »	François CHARRIN
Le 5 ^e Vice-Président Président de la commission « Ilots propreté »	Hervé GIBOT
Le 6 ^e Vice-Président Président de la commission « Personnel »	Patrice VIAL

III.4 COMMISSION « APPEL D'OFFRES »

Elle est placée sous l'autorité du Président du SIRCTOM (Pierre MONTAGNE) et se compose de 5 membres titulaires et autant de suppléants :

CAO/ commission MAPA	
titulaires	suppléants
Michel BRUNET	Jacky PONTON
Jérémy AGERON	Aurélien FERLAY
Diane VIGIER	Jean Pierre OLMOS
Thierry ROUSSERIE	Hervé GIBOT
Hervé CHABOUD	Jacques SIFFLET

Son rôle, conformément au Code des Marchés Publics, consiste à **vérifier la validité des candidatures et des offres**, puis à **émettre un avis concernant l'attribution des marchés d'un montant > 200 000 €HT (prestations de fourniture et services) ou > 5 000 000 €HT (travaux)**. Elle se réunit en présence des représentants de la Trésorerie et de la Direction Départementale de la Protection de la Population (anciennement dénommée DDCCRF⁵).

⁵ Direction départementale de la consommation, concurrence et répression des fraudes
Rapport d'activité SIRCTOM 2016

L'ensemble des consultations menées en 2016 est le suivant :

type	OBJET	TITULAIRE	NOTIFIE LE
AOO ⁶	Marché complémentaire CSE CE	Lot 1 : TEMACO, lot 2 : ASTECH	10/05/16
AOO	Assurances	Lots 1 à 3 : MMA – lot 4 : SMACL	14/10/16
MAPA ⁷	Location grue	FISPAR	12/04/16
MAPA	Site web	KYXAR	06/10/16
AOO	Camions*	Lots 1 & 2 : ECHINARD & FAURE	20/09/16
MAPA	Contrôles réglementaires	VERITAS	16/06/16
MAPA	Colonnes aériennes pour recyclables	Plastic Omnium	16/06/16
AOO	Réparation	Sans suite (sans soumissionnaire)	
AOO	Traitement encombrants	Arc en Ciel Recyclage	14/12/16
AOO	Traitement déchets végétaux	BIOVALOR	14/12/16
AOO	Filières « aval de déchetteries »	Lots 1, 2 & 7 : sans suite - Lots 3 & 6 : Arc en Ciel Recyclage - lot 4 : VALORSOL - lot 5 : DELMONICO DOREL	14/12/16
MAPA	Polystyrène	VALORSOL	03/03/17

* cette consultation a été déclarée sans suite une première fois en mars.

En 2016, le SIRCTOM a également conduit une procédure en vue de vendre les ferrailles réceptionnées en déchetteries. Le marché a été attribué à NEGOMETAL en janvier 2017.

III.5 les différentes commissions

Les missions confiées à chacune des commissions ont été définies par le Président et validées par l'Exécutif. Les conseillers titulaires et suppléants peuvent y participer.

Les commissions sont, en fin d'année 2016, composées de la manière suivante :

	CCPDA	HTCC
" déchetteries "	Proposer des moyens organisationnels d'optimiser la réception des déchets acceptés en déchetteries	
	Jean Pierre OLMOS	René BILLON
	Thierry ROUSSERIE	Jacky PONTON
	Gilles MORGUE	
"finances"	Préparer les orientations budgétaires du syndicat et suivre les comptes (emprunts, trésorerie, octroi de subventions, etc)	
	Philippe COUX	Michel BRUNET

⁶ appel d'offres ouvert

⁷ Marché A Procédure Adaptée

	Aurélie SASSOLAS	Hervé CHABOUD
	Xavier DUFFAUT	Claude PLANTIER
"ilots propreté"	Proposer des moyens d'optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés , notamment par la conteneurisation des points de ramassage	
	Hervé GIBOT	René BILLON
	Jean DELAUNAY	Jacky PONTON
	Aurélie SASSOLAS	Alain FLEURET
	Thierry ROUSSERIE	
	Vincent BOURGET	
	Robert BRUN	
	Frédéric de FLAUGERGUES	
	Alain LACROIX	
	Louis JULIEN	
"personnel"	Proposer des solutions d'organisation et de management visant à optimiser les services du SIRCTOM	
	Patrice VIAL	
	Horacio DAS NEVES BICHO	
	Aurélie SASSOLAS	
	Diane VIGIER	
"communication"	Etablir le plan de communication et d'information à destination des adhérents du SIRCTOM (Collectivités et élus siégeant), des administrés, des médias et des autres acteurs intervenant dans son domaine de compétence	
	François CHARRIN	Jacques SIFFLET
	Chantal PARRIAT	Nicolas DAUJAN
	Jérôme JULIEN	
	Jean François MARCOUX	
	Frédéric de FLAUGERGUES	

A la demande du Président MONTAGNE, les membres de l'exécutif ont participé aux réunions de la commission « finances ».

Le planning pour l'ensemble de ces commissions a été le suivant :

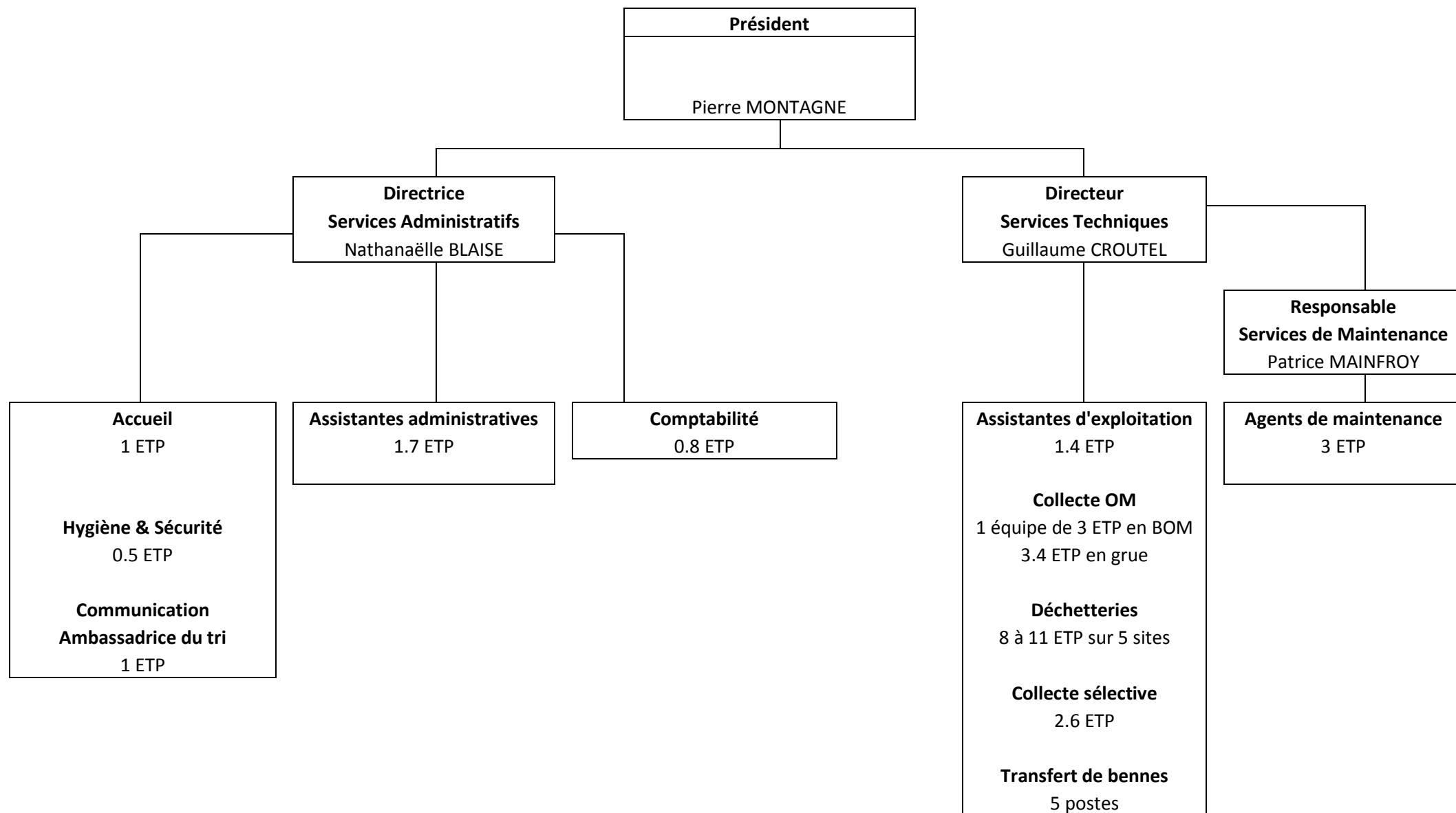
- « Déchetteries » et « ilots propreté » : pas de réunion
- Finances : 26/01, 16/02, 13/06, 12/09, 08/11
- Personnel : 05/01, 07/04
- Communication : 16/02, 23/03, 28/07, 14/09, 18/11

III.6 DELEGUES au SYTRAD

Titulaires	Suppléants
Jérémy AGERON	Diane VIGIER
Serge BLACHE	Jacques PRADELLE
Robert BRUN	Thierry ROUSSERIE
Aurélien FERLAY	Gilles MORGUE
Louis JULIEN	Xavier DUFFAUD
Pierre MONTAGNE	Nicole DURAND
Jacques SIFFLET	Hervé CHABOUD

III.7 LE PERSONNEL du SIRCTOM

En fin d'année 2016, le SIRCTOM comptait **35 postes** (hors remplacement) organisés selon une décision de l'exécutif datant de novembre 2015 :



Il y a ainsi 6 postes en moins par rapport à l'année précédente : c'est une incidence attendue du déploiement des ilots propreté et la conséquence de départs sans remplacement (poste de chargé de mission « ilots propreté ») ou à quotité de travail moindre.

L'application du règlement de formation en vigueur a permis à 29 agents de bénéficier de formations CNFPT⁸, « intra » (à l'initiative du SIRCTOM, avec ou sans intervenants extérieurs) ou autres. Les formations ont ainsi été dispensées sur 93 jours :

	Objet	Nombre d'agents	Nombre de jours
C	Approfondissement des missions	6	25,5
D	Mise aux normes réglementaires	5	26,5
E	Hygiène et sécurité	27	31
F	Projet personnel	4	10

C – Cette rubrique regroupe des formations relatives aux fonctions d'encadrant intermédiaire, à la gestion du parc automobile, à la communication en matière H&S

D – Des agents ont eu à renouveler ou passer leur habilitation électrique (1), FCO (4), il y a eu aussi 1 formation pour l'encadrant des agents assurant la manipulation des déchets amiantés.

E – Des formations « PRAP » et « utilisation des extincteurs » ont été dispensées par des intervenants extérieurs, dans l'enceinte du SIRCTOM.

F – Sont classées dans cette catégorie les formations accordées dans le cadre du DIF ainsi que celles relatives à la préparation à des examens pour intégrer la FPT.

Le service « Ressources Humaines » a suivi les arrêts de travail survenus dans l'année 2016, l'analyse de ces résultats pouvant orienter les actions à mener en matière d'hygiène et sécurité.

Une amélioration des résultats est constatée sur l'exercice 2016 (PM en 2015, absentéisme à 9.75%), malgré une détérioration en service « déchetteries » due à des accidents de travail lors d'intervention des gardiens dans les bennes.

Le taux général passe sous le seuil des 9.5 % :

		Administration	Maintenance	OMR	Collecte sélective	Déchetteries	Total
Absentéisme	nombre de jours d'absence/ nombre de jours travaillés	6,38%	0,00%	3,55%	2,36%	18,67%	9,40%
Arrêt	nombre de jours d'absence pour maladie/ nombre de jours travaillés	6,26%	0,00%	3,55%	1,47%	8,83%	5,51%
Fréquence	nombre d'accident de travail/ nombre de jours travaillés	0,06%	0,00%	0,00%	0,13%	0,38%	0,18%
Gravité	nombre de jours d'accident de travail/ nombre de jours travaillés	0,12%	0,00%	0,00%	0,89%	9,84%	3,93%

⁸ Centre national de la fonction publique territoriale

IV - BILAN par SERVICES

IV. 1 LES VEHICULES du SIRCTOM

En 2016, le SIRCTOM a modernisé le parc de véhicules présents avec des camions grue en location pour les collectes des CSE/CE⁹.

BOM ^[1]						
	« 4917 »	« 1858 »	« 4372 »			
Année de mise en circulation	2002	2009	2006			
Caractéristiques techniques	270 cv	320 cv				
	Renault DCI	Renault Premium DXI	Renault Premium			
	Boîte mécanique	Boîte automatique				
Volume de la benne tasseuse	18 m3	16 m3	20 m3			
PTAC ^[2]	19 tonnes	19 tonnes	26 tonnes			
La BOM « 1858 » réceptionnée en 2009 dispose des équipements de pesée embarquée (non homologuée pour la facturation) et de localisation GPS.						
Collecte sélective et transfert des déchetteries						
	« 2395 »	« AK »	« DY »	« CQ »	« CV »	« CT »
Année de mise en circulation	2007	2010	2015	2013		
Caractéristiques techniques	Essieux arrières relevables 370 CV Renault Premium	Essieux arrières relevables 380 CV Renault Premium Lander	Renault C 430 CV Essieux arrières relevables	Essieux arrières relevables 380 CV Renault Premium	Renault Premium 430 CV Essieux arrières relevables	
équipement	Crochet + grue	Crochet + bâchage auto	Crochet + bâchage auto + pesée embarquée	Crochet + bâchage auto + pesée embarquée	Crochet + grue + pesée embarquée	
PTAC	26,45 tonnes	26 tonnes			32 tonnes	

⁹ conteneurs semi enterrés/ conteneurs enterrés

^[1] Bennes à ordures ménagères

^[2] Poids Total Activité en Charge

Remorques				
Année de mise en circulation	1998	1997	2006	2015
Caractéristiques techniques	2 essieux			
PTAC	19 tonnes			
Collecte Grue OM				
	« 005 »	« 178 »		
Année de mise en circulation	2016	2016		
Caractéristiques techniques	Renault C	Renault C		
	Essieux directionnel AR	Essieux directionnel AR + Grue		
	+ Grue			
Volume de la benne tasseuse	18 m3	18 m3		
PTAC ^[2]	26 tonnes	26 tonnes		

Sur l'année 2016, les véhicules ont parcouru :

- environ 144 000 km pour le ramassage des OMR dont plus de 85 000 avec le camion grue (en comparaison, 2015 affichait respectivement 177 000 et 49 000 km et avant les ilots propreté, les BOM effectuaient 238 000 km/an),
- plus de 104 000 km pour la prestation de collecte des corps plats et corps creux (82 000 km en 2015 pour ces 2 flux),
- de l'ordre de 200 000 km dans le cadre des évacuations de bennes de déchetteries (comme en 2015),

La consommation des véhicules constatée sur l'année 2016 est ainsi de :

- 63 l/100 km pour les BOM,
- 63 l/100 km pour le camion grue affectant à la collecte des CSE/CE d'OMR, consommation similaire alors qu'il dispose d'un équipement supplémentaire par rapport aux BOM classiques (grue en sus de la compaction)
- 58 l/100 km pour les camions servant aux collectes sélectives,
- 58 l/100 km pour les camions de transfert.

^[2] Poids Total Activité en Charge

IV. 2 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La conteneurisation, en **bacs individuels ou collectifs**, restant en place sur le territoire syndical, ne représente plus, en fin d'année 2016, qu'un volume de 650 m³. Les bacs encore en service sont majoritairement des bacs individuels car les secteurs desservis de la sorte sont plus délicats à investir en CSE ou CE de fait de l'absence d'emplacement de regroupement pouvant servir de base pour le maillage en ilots propreté, la modification des habitudes des usagers est plus conséquente donc demande plus de temps pour être acceptée sans heurts.

En fin d'année 2016, plus de 75% de la population syndicale bénéficie des conteneurs semi-enterrés ou enterrés.

En fin d'année 2016, la répartition entre les différentes catégories de conteneurs est la suivante :



		Nombre	Volume (m3)
Bacs individuels	90 litres	458	41.2
	120 litres	450	54
	140 litres	157	22
	180 litres	63	11.34
	240 litres	58	13.9
Bacs collectifs	330/340 litres	46	15.3
	360 litres	16	5.76
	500 litres	150	75
	660 litres	169	111.54
	750/770 litres	399	302.7
TOTAL		1 966	653

En fin d'année 2016, il n'y a plus que des tournées en BOM en poste du matin (4-11 heures) car les zones urbaines à desservir doivent impérativement être collectées avant 8 heures du matin et la fréquence hebdomadaire est en C2 ou C3 :

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>
ST VALLIER				ST VALLIER
ST RAMBERT Collecter : Coinaud, Hotel de ville, Clavettes rue Lucien Chautant + Rue du Rhone (forains)	ANNEYRON (campagne) + CAMPING + MFR	ST VALLIER EROME SARRAS SILON ANDANCE (Totalité)		St RAMBERT '+ route du coteaux (voir collecte lundi) ANDANCE (ville) + 2 bacs ALBON SARRAS SILON TAIN L'HERMITAGE + resto RN7
TAIN L'HERMITAGE Collecter Caserne pompiers, Dionnière et TEPPE				
		TAIN L'HERMITAGE LARNAGE (collecte : Quartier CHAUX, MORTIER et TORA) Les Planard		

En fin d'exercice 2016, les CSE/CE étaient en service sur :

	Sites	Nb CSE/CE « OMR » (hors équipements soumis à RS ¹⁰)	% (nombre de CSE en service/nombre de CSE à terme)
CCPDA	167	401	88%
HTCC	69	197	86%

¹⁰ redevance spéciale

La collecte de ce flux nécessite 15 jours de travail/ semaine, en postes cumulés, dont 2 tournées sont assurées en 2^{ème} poste (12-19h). les tournées sont organisées sans tenir compte des « frontières » entre Communautés de Communes :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
GERVANS MERCUROL (tous les vents) TAIN l'HERMITAGE(2) PONT de l'ISERE 2	CHANOS CURSON (7 chemins (x2)) MERCUROL La ROCHE de GLUN BEAUMONT MONTEUX (2) 2	 TAIN l'H. CROZES 2	BEAUMONT M. CHANOS CURSON VEAUNES PONT de l'ISERE 7 CHEMINS 2	GERVANS (1) TAIN l'H. (3) La ROCHE de GLUN (2) MERCUROL (1) 2
2 St SORLIN en VALLOIRE MORAS en VALLOIRE CHATEAUNEUF de GALAURE (St Bonnet arrêt bus + lycée) EPINOUE (3) MANTHES (2)	 St RAMBERT d'ALBON 2	St UZE (2) MANTHES LENS LESTANG MUREILS FAY le CLOS La MOTTE de G. LAPEYROUSE MORNAY 2	St SORLIN en V. (2) EPINOUE MORAS en V. (1) CHATEAUNEUF de G. (dont St Bonnet (bus) + Camping) 2	St RAMBERT d'ALBON (2) St UZE 2
HAUTERIVES Le GRAND SERRE ST BARTHELEMY de VALS Camping Châteauneuf de Galaure ANNEYRON (Mantailles)	ALBON OZON (1) PONSAS BEAUSEMBLANT (Boresse) St BARTHELEMY de V. (Douevas) SERVES ANDANCETTE (1) St VALLIER (2) - SARRAS ARRAS 2	2 ANDANCETTE LAVEYRON CLAVEYSON CHANTEMERLE les B.	St MARTIN d'AOUT TERSANNE St BARTHELEMY de . (x2) HAUTERIVES (x2) BEAUSEMBLANT ALBON (St Martin des Rosiers) 2 Camping Chateauneuf de G. RATIERES St AVIT	OZON ECLASSAN 1 St ETIENNE de VALOUX CHAMPAGNE PEYRAUD SARRAS ALBON (x2)

Les ordures ménagères collectées sur le SIRCTOM ont été livrées au CVO¹¹ de St Barthélémy de Vals dont l'exploitation est assurée par le prestataire désigné du SYTRAD :

	O.M. 2016	dont grue
JANVIER	1090 T 960	668 T 100
FEVRIER	1076 T 220	675 T 600
MARS	1166 T 120	776 T 380
1er Trimestre	3333 T 300	2120 T 080
AVRIL	1114 T 640	746 T 020
MAI	1198 T 040	808 T 780
JUIN	1240 T 520	851 T 700
2ème Trimestre	3553 T 200	2406 T 500
JUILLET	1215 T 920	848 T 520
AOUT	1339 T 980	948 T 960
SEPTEMBRE	1181 T 890	814 T 210
3ème Trimestre	3737 T 790	2611 T 690
OCTOBRE	1312 T 700	814 T 500
NOVEMBRE	963 T 910	895 T 950
DECEMBRE	1154 T 480	970 T 040
4ème Trimestre	3431 T 090	2680 T 490
Total 2016	14055 T 380	9818 T 760

Le SIRCTOM a généré 199 kg d'OMR/hab/an si l'on se base sur la population DGF : la production d'OMR est ainsi en baisse de près de 4 % par rapport à l'année précédente. Le SIRCTOM constate ainsi que les prévisions quant aux effets bénéfiques du déploiement des IP étaient justes.

IV. 3 LAVAGE

Le SIRCTOM a assuré en régie le lavage des CSE :

lundi		mardi		Mercredi		jeudi		vendredi	
Site	Nombre d'unités	site	Nombre d'unités	site	Nombre d'unités	site	Nombre d'unités	site	Nombre d'unités
Semaine 11									
Le Grand Serre (ville)	2	Claveyson (SHCB)	2	Laveyron (ancienne mairie)	3	Ratières	4	Eclassan (salle polyvalente)	4
RD66	1	Village	6	Ronceraie	4	St Avit	3	Collange	3
Pont de Galaure	2	St Andéol	2	cimetière	5	St Martin d'Aout	3	St Etienne de Valoux	3
Cimetière	5								
Semaine 12									
Tain l'Hermitage (place du port)	2			Tain l'Hermitage (quai Rostaing)	2				
Camping	5			Place 8 mai	2				
Jules Nadi	3								
Taurobole	3								
Bessard	2								
Semaine 29									
						Beausemlant (village)	5	Champagne (rue Poulet)	3
						Boresse	4	Cimetière	3
						Cimetière	3		
						Chambourchard	1		
						Bancel	1		
Semaine 30									
Pont de l'Isère (les Pautus)	2	La Roche de Glun (ZA des marais)	5			Pont de l'Isère (rue Ampère)	2		
Avenue Provence	4	République	3			Les Gours	3		
Rue du canal	2	Tennis	4			Hermitage	3		
Avenue du Rhône	4	Gymnase	3			Cévennes	1		
						Beaumont Montoux (ZA des iles)	2		
						Les Croix	2		
						Cimetière	3		

Semaine 31									
Tain l'Hermitage (Pinard)	1	La Roche de Glun (la roche hameau)	6	Tain l'Hermitage (square Rochegude)	2	Beaumont Montoux (monument aux morts)	4	Tain l'Hermitage (Dauphine)	1
Jules Nadi	3	Stade	4	Cigale	2	Chanos Curson (entrée village)	4	Tortel	1
Place 8 mai	2	Muriers	2	Serpente	3	école	3	Jean Moulin	2
Mairie	1	Combe close	2	Chemin des prés	3	Place Curson	3	Misery	1
Serres municipales		Les chassis	2	Camping	5	Rond point Curson	5	Mercurol Veaunes (lagunage)	3
Les prés	4			La mule blanche	2			Chanos Curson (7 chemins)	4
Gymnase Besson	3								
Semaine 32									
Hauterives (route Roybon)	4	Mercurol (tous les vents)	2	Fay le Clos	2	Châteauneuf de Galaure (Foyer)	1	St Uze (salle des fêtes)	1
Rue Vassy	3	Place village	5	Muriels	3	Maison médicale	2	Les geais	1
Route de Romans	3	tennis	3	La Motte de Galaure	6	ZA	7	Liberté	5
Treigneux	2	Corbeille fleurie	3	St Uze (les geais)	1	Baraton	1	Pompier	2
		Malfandières	3	Pompier	2	Le stade	3	Delaunay	1
		La rivière	2	Delaunay	1	St Bonnet	2	Revol	3
								Stade	2
								Cimetière	5
Semaine 36									
St Sorlin en Valloire (centre village)	6			Manthes (camping)	1	Epinouze (landrin)	3	St Rambert d'Albon (jeux de boule)	2
STEP	3			Prieuré	2	Services techniques	3	Piscine	2
Les épars	2			Port de jonc	2	St Sorlin en Valloire (pharmacie)	4	Steinberg	2
La garenne	2					Route de Châteauneuf	3	Bon repos	2
								Gendarmerie	2

Semaine 37									
Le Grand Serre (cimetière)	5								
ZA	2								
Radier	2								
Route du Laris	1								
Semaine 38									
St Sorlin en Valloire (les grises)	1	St Rambert d'Albon (collège)	1	Lens Lestang (Chatenay)	2	Epinouze (STEP)	2	St Rambert d'Albon (Val d'or ouest)	3
Combe Margot	2	Romanais	3	Biesses	1	Mairie	2	Val d'or est	3
Déchetterie	3	Clair matin	3			Combe du loup	2	Bon repos	2
Meyerie	1	Chemin milan	3			Tanneurs	2	Rue neuve	3
Epinouze (Mouchet)	2	Clos de tulandière	2			Discothèque	2		
Moras en Valloire (Val d'or)	2	Place 8 mai	4			PAV	3		
Semaine 39									
		Ponsas (cimetière)	1						
		STEP	4						
		Serves sur Rhône (école)	3						
Semaine 40									
								St Rambert d'Albon (Chautant)	4
								Les chênes	2
Semaine 43									
		Albon (St Martin des Rosiers)	4	Laveyron (Ronceraie)	4				
		Salle des fêtes	2	Les chênes	2				
		Relais d'Albon	3	Marinier	2				
		La tour	1						

Le camion de lavage intervient en suite du camion de collecte, afin d'intervenir sur des bacs vides.

IV. 4 COLLECTES SELECTIVES - POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Depuis 1997, le SIRCTOM a mis en place des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.) sur lesquels ont été placés 3 Colonnes différentes pour la récupération des matériaux :

- Papiers-cartons également dénommés « **corps plats** »,
- Bouteilles plastiques, emballages pour liquides alimentaires et boîtes métalliques, autrement appelés « **corps creux** »,
- **Verre.**

Le SIRCTOM effectue l'enlèvement des « corps plats » et « corps creux » ; la prestation relative au verre est confiée à une entreprise privée (toujours SOLOVER sur l'année 2016).

La régie syndicale intervient avec des camions assurant la compaction des recyclables : cela permet d'économiser des trajets vers le centre de tri situé à Portes lès Valence.

2 Chauffeurs (outre 1 remplaçant) titulaires de l'attestation « GRUE AUXILIAIRE » obligatoire et du CACES grue (habilitation professionnelle non obligatoire en FPT) assurent ce service 5 jours par semaine (journée de travail de 7 heures, à partir de 4 heures du matin).

Les colonnes d'apport volontaire sont vidées selon un planning fixe, qui intègre **1 passage tous les 15 jours pour la majorité des sites**. Ceux ayant plus de succès sont collectés toutes les semaines.

Ce sont 819 unités aériennes, semi enterrées ou enterrées, de 3 ou 4 m³ qui sont opérationnelles sur le territoire syndical :

Corps Plats	287
Corps Creux	283
Verre	249

Le réseau de PAV sélectifs est une base fondamentale dans la définition du maillage du territoire dans le cadre des îlots propreté. Les sites actuellement en double, triples équipements seront fort probablement démultipliés afin que tous les îlots propreté offrent des équipements pour les 4 flux (OMR/ verre/ corps creux/ corps plats), le travail relatif à l'implantation des conteneurs semi enterrés ou enterrés conduira à déplacer les colonnes aériennes en service sur des zones dangereuses (camion stationné sur la voirie, absence de visibilité pour le départ).



En 2016, les camions de collecte sélective ont ramassé sur les PAV (hors déchetteries) :

- **2 228 tonnes de verre (prestation assurée par l'intervenant privé SOLOVER)**, PM en 2015 : 2131 tonnes, 2062 tonnes en 2014
- **1 808 tonnes de « corps plats » (régie syndicale)**, PM en 2015 : 1785 tonnes et 2184 tonnes en 2014
- **596 tonnes de « corps creux » (régie syndicale)**, PM en 2015 : 530 tonnes et 484 tonnes en 2014.

*** Papiers-Cartons (corps plats) :**

2 976 tonnes sont collectées en 2016 entre les prestations assurées sur les P.A.V. et les bennes de déchetteries.

Cela conduit donc à un ratio de **43.43 kg/habitant** (référence population INSEE sans double compte 2016 à 68 516 habitants) : c'est ainsi une hausse de 4% qui est observée, principalement sur le flux réceptionné en déchetteries, les cartons d'origine non ménagère compris.

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence) pour y être triés et conditionnés avant valorisation dans les différentes filières de recyclage.

Sur l'année 2016, la valorisation des corps plats est assurée par :

- « Journaux-magazines » : UPM – Chapelle d'Arblay (usines principalement en Allemagne),
- « Cartonnettes & gros cartons », issus des colonnes d'apport volontaire ou des bennes de déchetteries : Emin Leydier - Laveyron,

*** Bouteilles Plastiques et boîtes métalliques (corps creux) :**

596 Tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les 5 déchetteries.

Cela représente un ratio de **8.69 kg/habitant** (pop INSEE sans double compte) : + 12 % par rapport à 2015. **C'est ainsi une confirmation du fait que la mise en place des îlots propreté favorise le tri des recyclables.**

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence, 26) qui les trie et les conditionne afin de permettre une valorisation dans les différentes filières de recyclage indiquées par Eco Emballages :

- Acier : GDE – Portes les Valence (qui expédie vers des aciéries en France et Espagne),
- Aluminium : Cornec – 77 Région Parisienne (puis des fonderies en Europe),
- Briques alimentaires : Val'Aura – France (pour valorisation en papeteries espagnoles),
- P.E.T.¹² clair : APPE (Cote d'Or) pour recyclage chez Refresco – Margès 26,
- P.E.T. foncé : Freudenberg Politex (Colmar 68)
- PEHD¹³ : MPB qui les régénère dans l'Ain.

*** Verre :**

2 228 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les déchetteries, soit un ratio de **32.5 Kg/habitant**. La collecte sélective de ce matériau recyclable est ainsi en hausse de 4.5 % par rapport à 2015. **C'est là encore une confirmation du fait que la mise en place des îlots propreté favorise le tri des recyclables.**

Cette collecte est effectuée par un prestataire privé : la Sté SOLOVER. Le gisement collecté dans les colonnes d'apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de traitement de St Romain le Puy (42) pour y être mis en conformité avec les usines verrières voisines.

¹² Poly éthylène

¹³ Poly Ethylène Haute Densité

IV.5 DECHETTERIES

Sur l'année 2016, le SIRCTOM a maintenu les 5 déchetteries mises en service sur son territoire : Andancette, Chateauneuf de Galaure, Mercurol, Saint Sorlin en Valloire et Sarras.



Le SIRCTOM a en 2016 maintenu les horaires mis en place en 2014, avec des déchetteries accessibles du lundi au samedi inclus :

- de 8h30 à 12h et de 13 à 18h en été
- de 9 à 12h et de 13 à 17h en hiver.

avec le changement de saison selon les dates nationales du changement d'horaire donc au 27/03 et 30/10.

Ce sont ainsi 8 à 11 agents qui assurent l'accueil en déchetteries, selon la saison.

Toutes ces déchetteries accueillent les particuliers et les artisans qui peuvent déposer les matériaux suivants : papier-cartons, déchets ménagers spéciaux (pour les seuls particuliers), déchets verts, gravats, bois, métaux et déchets électriques et électroménagers, pneumatiques, batteries, déchets divers (« tout-venant »), huile de vidange, cartouches d'imprimantes et néons usagés dans des bennes ou autres réceptacles prévus à cet effet.

Durant toute l'année 2016, le SIRCTOM a continué de réceptionner les déchets en amiante lié sur les déchetteries, à raison d'un samedi par mois sur chaque site et en limitant les dépôts à 10 plaques / apport quotidien :

- Andancette et Mercurol le 1^{er} samedi
- St Sorlin en Valloire le 2^{ème}
- Châteauneuf de Galaure le 3^{ème}
- Sarras le 4^{ème}

Cette collecte a connu un recul conséquent en 2016 (-27%) mais avec encore plus de 105 tonnes accueillies selon le détail suivant :

déchetteries	2016
Châteauneuf	15840
Andancette	19030
Mercurol	30182
Sarras	25400
St Sorlin	14740
TOTAL	105192



Tous les usagers doivent se présenter munis d'une carte d'entrée délivrée par le SIRCTOM :

- par l'intermédiaire des Mairies pour les particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile,
- au bureau du SIRCTOM ou par courrier, sur présentation d'une pièce attestant des références de SIRET pour les professionnels.

3 camions spécialement équipés d'un bras hydraulique assurent l'enlèvement et le transport des bennes des différents matériaux vers les filières de traitement adéquates : plateforme de compostage pour les déchets verts, récupérateurs de métaux, Centre de Tri du SYTRAD pour les cartons, entreprises de TP¹⁴ pour les gravats, ISDND¹⁵ pour les non valorisables.

23 046 tonnes ont été réceptionnées sur les 5 sites en 2016 (tous matériaux confondus), soit une augmentation de près de 6.4 % par rapport à 2015 :

matériaux	Mercuriol	Sarras	Chateaufort de G.	St Sorlin en V.	Andancette	total 2016
Batteries	4	-	-	1	1	6
Bois	808	603	418	372	927	3 128
Ecomobilier	167		-	38	40	245
Divers	1 127	1 073	578	584	1 008	4 371
Gravats	2 404	1 123	634	770	1 944	7 001
Huile	12	7	6	4	6	35
huile végétale	1		1			2
Métaux	176	159	113	122	240	1 082
P/C	376	133	181	167	312	1 168
Piles	2	1	1	1	1	5
Pneus	4	4	18		28	55
Végétaux	1 667	1 169	657	860	616	4 970
végétaux broyés	189				448	637
DDM	23	7	7	3	9	49
ECO DDS		10	5	11	13	39
DEEE	116	116	78	105	130	545
Polystyrène	238*	89*	91*	96*	120*	2
Amiante	30	25	16	15	19	105
Total	7 106	4 430	2 713	3 053	5 742	23 046
Ecart à 2015	5.8%	5.1%	8.7%	1.1%	11.2%	6.4 %



* en nombre de big bag

¹⁴ Travaux publics

¹⁵ Installation de stockage de déchets non dangereux

Si les métaux et papiers/cartons occasionnent des recettes, pour autant le montant reversé au SIRCTOM ne permet pas de couvrir les frais occasionnés par la réception, le transport et le traitement nécessaire avant recyclage des produits.

La gestion informatisée des déchetteries permet de connaître la part de fréquentation imputable aux professionnels :

	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	COMMUNES
ANDANCETTE	36020	1162	1370
CHATEAUNEUF	35029	1396	751
MERCUROL	57206	2110	1327
ST SORLIN	21213	953	490
SARRAS	21783	903	886
Total	171251	6524	4824

Ces nombres d'entrées enregistrées par les gardiens de déchetteries sont à relativiser compte tenu des dysfonctionnements du système d'informatisation subis dans l'année 2016. Les redevances spéciales ont atteint 69 992 €, montant similaire à l'année précédente (69 806€).

IV. 6 OPERATIONS DE COMMUNICATION

* En milieu scolaire :

Sur l'année scolaire 2015/2016, le SIRCTOM a maintenu les interventions scolaires de l'Ambassadrice Du Tri :

		Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
		Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Matin	Après midi	Matin
Sem 41	Ecole	La Roche de G.	Tain (J.Moulin)	Tain (J.Moulin)	Crozes	Tain (J.Moulin)		Mercuriol Veaunes	
	Classe	CE1	CP	CP- CE1	CE2	CE1-CE2		CP- CE1	
Sem 42	Ecole	La Roche de G.	Tain (J.Moulin)	Tain (J.Moulin)	Crozes	Tain (J.Moulin)			
	Classe	CE1	CP	CP- CE1	CE2	CE1-CE2			
Sem 45	Ecole	La Roche de G.	Tain (J.Moulin)	Tain (J.Moulin)	Crozes	Tain (J.Moulin)	Crozes	Mercuriol Veaunes	
	Classe	CE1	CP	CP- CE1	CE2	CE1-CE2	CM2	CP- CE1	
Sem 46	Ecole	Mureils	Fay le Clos	St Martin d'Aout	Fay le Clos		Larnage	Hauterives	Larnage
	Classe	CP	CE2	CE2-CM1-CM2	CE2		GS-CP	CE1	GS-CP
Sem 47	Ecole								
	Classe								
Sem 48 (SERD)	Ecole	Mureils	Fay le Clos	St Martin d'Aout	Fay le Clos	Mercuriol Veaunes	Larnage	Hauterives	Larnage
	Classe	CP	CE2	CE2-CM1-CM2	CE2	CE1-CE2	GS-CP	CE1	GS-CP
Sem 49	Ecole	Mureils	Fay le Clos	St Martin d'Aout	Fay le Clos	Mercuriol Veaunes	Larnage	Hauterives	Larnage
	Classe	CP	CE2	CE2-CM1-CM2	CE2	CE1-CE2	GS-CP	CE1	GS-CP
Sem 50	Ecole			Tain (J.Moulin)	Crozes	Mercuriol Veaunes	Crozes	Mercuriol Veaunes	Tain (J.Moulin)
	Classe			CE2-CM1	CM2	CE1-CE2	CM2	CP-CE1	CE2-CM1
Sem 51	Ecole			Tain (J.Moulin)					
	Classe			CE2-CM1					
Sem 1	Ecole	St Vallier (Privée)	Ratières	St Vallier (Privée)	St Vallier (Privée)	Epinouze	CP-CE1	CE2	CP-CE1-CE2
	Classe	CM1-CM2	CP-CE1	CE1-CE2	GS-CP	CM1	La Roche	La Roche	Les Chassis
Sem 2	Ecole	St Vallier (Privée)	Ratières	St Vallier (Privée)	St Vallier (Privée)	Epinouze	CP-CE1	CE2	CP-CE1-CE2
	Classe	CM1-CM2	CP-CE1	CE1-CE2	GS-CP	CM1	Epinouze	Tain (privée)	Champagne
Sem 3	Ecole	St Vallier (Privée)	Ratières	St Vallier (Privée)	St Vallier (Privée)	Epinouze	CP	GS-CP	CE1 à CM2
	Classe	CM1-CM2	CP-CE1	CE1-CE2	GS-CP	CM1	Epinouze	Tain (privée)	Champagne
Sem 4	Ecole	Epinouze	La Roche de G.	Epinouze	Châteauneuf	Epinouze	CP	GS-CP	CE1 à CM2
	Classe	CP-CE2	CE1-CE2	CE1	CP	CM2	Epinouze	Tain (privée)	Champagne
Sem 5	Ecole	Epinouze	La Roche de G.	Epinouze	Châteauneuf	Epinouze	CP	GS-CP	CE1 à CM2
	Classe	CP-CE2	CE1-CE2	CE1	CP	CM2	CP-CE1	CE2	CP-CE1-CE2
Sem 6	Ecole	Epinouze	La Roche de G.	Epinouze	Châteauneuf	Epinouze	La Roche de G.	La Roche de G.	Les Chassis
	Classe	CP-CE2	CE1-CE2	CE1	CP	CM2	CP-CE1	CE2	CP-CE1-CE2

		Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
		Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Matin	Après midi	Matin
Sem 9	Ecole	Châteauneuf	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	Tain privée	
	Classe	CE1-CE2	CP	CE2-CM1	CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	
Sem 10	Ecole			St Sorlin	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	Tain privée	La Croisette
	Classe			CE2-CM1	CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
Sem 11	Ecole	Châteauneuf	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	St Sorlin	Tain privée	Tain privée	La Croisette
	Classe	CE1-CE2	CP	CE2-CM1	CE1	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
Sem 12	Ecole	Tain privée	St Uze	La Croisette	Tain privée	Sarras	Hauterives	Sarras	La Croisette
	Classe	CM2	CP	CE1	CM1-CM2	CE2-CM1	CE2-CM1	CM2	CM2
Sem 13	Ecole			La Croisette	Tain privée	Sarras	Hauterives	Sarras	Anneyron
	Classe			CE1	CM1-CM2	CE2-CM1	CE2-CM1	CM2	CP
Sem 14	Ecole	Tain privée	St Uze	La Croisette	Tain privée	Sarras			Anneyron
	Classe	CM2	CP	CE1	CM1-CM2	CE2-CM1			CP
Sem 17	Ecole	Tain (privée)	St Uze	Tain (J.Verne)	Anneyron	St Sorlin en V.	Anneyron	Chateauneuf de G. (St Bonnet)	Anneyron
	Classe	CM2	CP	CE1	CE1	CLIS	CE1-CE2	CM2	CP
Sem 18	Ecole	Sarras	La Roche de G.	Tain (J.Verne)	Anneyron	St Sorlin en V.			
	Classe	CE1	CP	CE1	CE1	CLIS			
Sem 19	Ecole	Sarras	La Roche de G.	Tain (J.Verne)	Anneyron	St Sorlin en V.	Anneyron	Chateauneuf de G. (St Bonnet)	Sarras
	Classe	CE1	CP	CE1	CE1	CLIS	CE1-CE2	CM2	CE1-CE2
Sem 20	Ecole			St Sorlin en V.	St Rambert (privée)				
	Classe			CP	GS-CP				
Sem 21	Ecole	Sarras	La Roche de G.		St Rambert (privée)	Sarras	Anneyron	Chateauneuf de G. (St Bonnet)	Sarras
	Classe	CE1	CP		GS-CP	CP	CE1-CE2	CM2	CE1-CE2
Sem 22	Ecole	St Vallier (Dumonteil)	Anneyron	St Sorlin en V.	St Rambert (privée)	Sarras	Hauterives	Andancette	Sarras
	Classe	CP-CE1	CP-CE1	CP	GS-CP	CP	CP	CP	CE1-CE2
Sem 23	Ecole	St Vallier (Dumonteil)	Anneyron	Pont de l'Isère	Sarras (privée)	Sarras	Hauterives	Andancette	Hauterives
	Classe	CP-CE1	CP-CE1	CM2	cycle 2	CP	CP	CP	CM1-CM2
Sem 24	Ecole	St Vallier (Dumonteil)	Anneyron	Pont de l'Isère	Sarras (privée)	St Vallier (Dumonteil)	Hauterives	Andancette	Hauterives
	Classe	CP-CE1	CP-CE1	CM2	cycle 2	CE1-CE2	CP	CP	CM1-CM2
Sem 25	Ecole	St Rambert (privée)	St Rambert (privée)	Pont de l'Isère	Sarras (privée)	St Vallier (Dumonteil)	St Vallier (Dumonteil)	Sarras (privée)	Hauterives
	Classe	CE2-CM1	CM1	CM2	cycle 2	CE1-CE2	CM1-CM2	cycle 3	CM1-CM2
Sem 26	Ecole	St Rambert (privée)	St Rambert (privée)	St Vallier (Dumonteil)	Sarras (privée)	St Vallier (Dumonteil)	St Vallier (Dumonteil)	Sarras (privée)	
	Classe	CE2-CM1	CM1	CM1-CM2	cycle 3	CE1-CE2	CM1-CM2	cycle 3	

Ce sont donc 29 écoles qui ont bénéficié des interventions soit respectivement 24 et 45 classes qui ont été sensibilisées à la prévention des déchets, au tri et à la valorisation des déchets sur HTCC et CCPDA

Le SIRCTOM a distribué les 52 modulo bacs restants encore en stock.

En 2016, le prêt de matériel pédagogique a été fait pour les TAP¹⁶ à travers la demande des communes :

- St Rambert d'Albon : coffret « pas si déchet que ça », livret Biotritus, « détri'tout », les « déchets en déroute »
- Arras : coffret « pas si déchet que ça », livret Biotritus, « détri'tout », les « déchets en déroute »
- Moras en Valloire : Papier recyclé

En 2016, les agents de communes du SIRCTOM ont bénéficié des formations « TAP » proposées par le SYTRAD : 5 personnes, émanant des communes de Beaumont Monteux, La Roche de Glun et Epinouze ont participé à la formation du 16/11/16.

*** En direction des Administrés :**

L'Ambassadrice du Tri est intervenue à l'occasion d'une manifestation à destination du grand public :

- fête de la forêt sur la commune du Grand Serre les 3 & 4 septembre avec plus de 200 visiteurs sur le stand

IV.7 BIOCOMPOSTEURS

Le SIRCTOM propose des biocomposteurs aux administrés depuis 1998. Le programme a été pris en charge par le SYTRAD dès 2002 dans la mesure où cette action relève plus de la compétence « traitement » que « collecte ». A compter de 2014, le SIRCTOM a repris cette prestation en autonomie afin de pouvoir proposer des matériels de plus grande capacité et en bois et de continuer à participer pour partie au financement de ces équipements.

La vente de ces équipements individuels a connu une forte diminution en 2016 avec les résultats suivants :

	2005 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CCPDA	668	111	31	13	31	133	87
HTCC	540	19	8	13	17	68	16
TOTAL	1208	130	39	26	48	204	103

Le détail par type d'équipement est le suivant :

	Composteurs 320 litres - plastique	Composteurs 600 litres - bois
CCPDA	40 dont 5 écoles	47
HTCC	9	7
Extérieur au SIRCTOM		2

¹⁶ temps d'activité périscolaire

V - TONNAGES GLOBAUX

Le SIRCTOM a confirmé en 2016 le fait que **les administrés continuaient à progresser dans la pratique du tri de leurs déchets** : les tonnages déposés en déchetteries ou dans les équipements pour recyclables (colonnes aériennes, conteneurs semi enterrés ou enterrés sont nettement supérieurs aux tonnages collectés par les BOM ou les camions grue vidant les CSE/CE.

Le tonnage de déchets tous flux confondus est en progression, essentiellement au niveau des flux enregistrés en déchetteries.

Si l'on compare ces valeurs exprimées en kg/hab/an, on obtient les données suivantes :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population DGF considérée	61 642	64 192	65 210	66 430	67834	68784	69434	70 154	70 618
OMR	250,98	227,69	225,52	224,41	220.39	216.59	215.30	206.72	199.03
Collecte sélective 3 flux confondus	66,04	59,88	60,91	62.56	57.80	61.72	83.45	63.37	65.59
déchetteries	245,07	256,19	265,96	282.47	275.31	290.63	310.01	308.04	325.38
TOTAL	562,09	543,76	552,39	569.44	553.50	568.94	608.76	578.13	590.28

Il est intéressant de situer ces performances par rapport aux données régionales, qui sont, elles, exprimées selon la population INSEE sans double compte :

	2008	2009	2010	2011	La quantité totale de déchets produits par un habitant du SIRCTOM est supérieure à la moyenne Rhône Alpine ; mais l'utilisation des points d'apport volontaire et déchetteries y est meilleure (60.18 % contre 53.95 % des déchets produits y sont orientés). La tolérance du SIRCTOM quant aux déchets non ménagers acceptés en déchetterie est certainement l'explication principale de ces résultats.
OMR	256	247	242	239	
Collecte sélective 3 flux confondus	69	68	69	70	
déchetteries	197	195	196	210	
TOTAL	522	510	507	519	

Les objectifs inscrits dans l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 sont les suivants :

1/ réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 prochaines années

Par rapport à cet objectif fixé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les données à prendre en considération sont les suivantes :

	2009	2016	Le SIRCTOM affiche -9.86% en production d'OMR mais seulement -3.49 % sur les OMA.
OMR	253.67 kg/hab/an	205.13 kg/hab/an	
Collecte sélective 3 flux confondus	59.88 kg/hab/an	67.60 kg/hab/an	
Fraction fermentescible (déchets verts)	53.85 kg/hab/an	81.84 kg/hab/an	
TOTAL	367.40 kg/hab/an	354.57 kg/hab/an	

Les déchets verts ont connu une progression notable ces 2 dernières années : l'interdiction d'écobuage a en effet conduit les administrés à déposer les végétaux en déchetteries.

2/ orienter vers le recyclage 35 % d'ici 2012, 45 % d'ici 2015 des déchets ménagers et assimilés

	2016	Ce sont donc 55.37% des DMA gérés par le SIRCTOM qui sont orientés vers le recyclage sur l'exercice 2016.
Déchets orientés vers des installations de tri (hors CVO) : « corps creux », « corps plats », DEEE, cartons, gravats	11 040 tonnes	
Déchets orientés en valorisation matière (verre, bois, métaux)	6 438 tonnes	
Déchets orientés vers le compostage : « déchets verts »	5 607 tonnes	
DMA ¹⁷ (OM dont recyclables + déchetteries)	41 685 tonnes	

3/ atteindre un taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2015

Cet indicateur ne pouvant être mesuré à l'échelle syndicale, il convient de se baser sur les performances exprimées en kg/hab/an sachant qu'EcoEmballages donne les références suivantes :

«Performance» moyenne par habitant à atteindre pour recycler 75 % des emballages ménagers en 2015 (en kg par habitant)			
	verre	Autres emballages	total
	Objectif 2012 / résultats 2007		
Rural	46/45	15/13	61/58
Semi rural	45/41	18/15	63/56
Semi urbain	35/30	18/14	53/44
Urbain	24/21	12/9	36/30
Tous milieux	36/32	16.5/13	52.5/45

Il convient de soustraire les papiers « non emballages » du flux « corps plats » pour être conforme à ces données (1 183 tonnes à déduire) et de prendre en compte la population INSEE et non la « DGF » (donc 68 516 habitants et non 70 618).

Ainsi, alors que le SIRCTOM était au dessus des objectifs sur l'exercice 2012 (62 kg/hab/an), **la performance de recyclage est de 66.26 kg/hab/an en 2016** étant précisé qu'en 2007 elle était de 59,76.

4/ réduire de 15 % les déchets non dangereux stockés et incinérés

Compte tenu des CVO mis en service à l'échelle du SYTRAD, le SIRCTOM n'enfouit plus que les « encombrants » réceptionnés en déchetteries : les tonnages livrés à l'ISDND de St Sorlin en Valloire sont ainsi passés de 19 654 en 2008 à 4 371 tonnes soit une diminution de presque 80%.

¹⁷ déchets ménagers et assimilés

VI - COUT des SERVICES

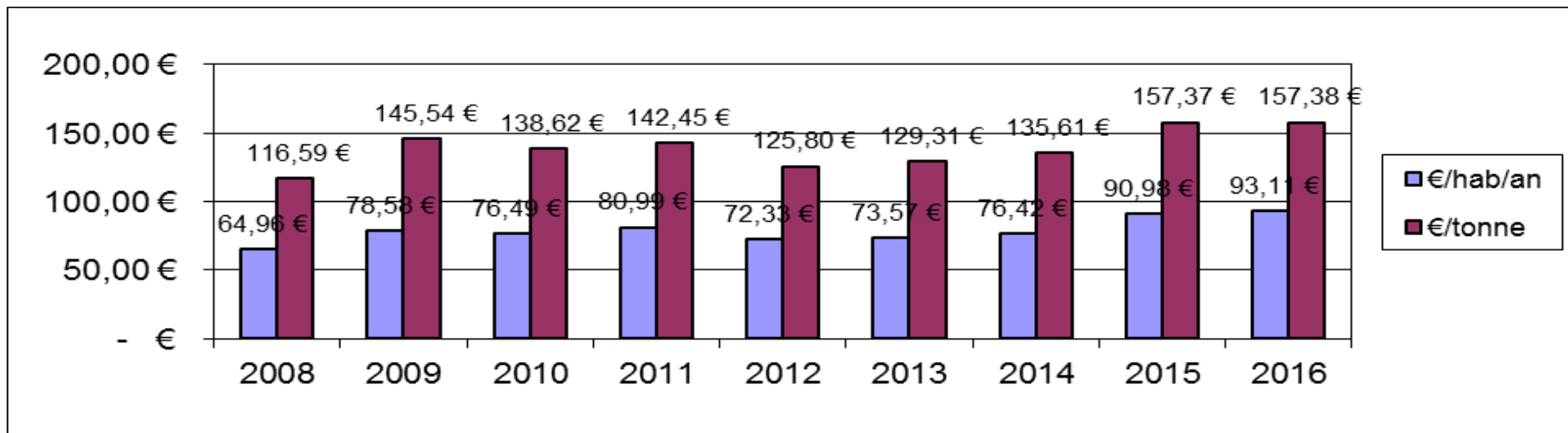
Sur l'exercice 2016, la participation financière demandée aux Collectivités adhérentes est basée sur :

	Paramètre
Conteneurisation	volume en place
Collecte OM	Maintien des paramètres (temps passé et population pondérée par fréquence de collecte) constatés en 2010
Autres prestations (collecte sélective, déchetteries, traitements, frais de structure)	Population

Le compte administratif présenté au Conseil Syndical du 22 mars 2017 fait état d'un coût net (dépenses – recettes hors participation) de service à hauteur de **93.11 €/habitant** avec la répartition suivante :

	€/hab	€/tonne	€/an
Administration	10.35 €	17.49 (sur 41 685 tonnes)	728 958.63
Traitement	40.46 €	68.39 (sur 41 685 tonnes)	2 850 870.16
Collecte sélective	5.93 €	90.24 (sur 4 632 tonnes)	417 970.30
Déchetteries	14.27 €	43.71 (sur 22 998 tonnes)	1 005 269.48
Maintenance (dont conteneurisation)	4.21 €	21.13 (sur 14 055 tonnes)	296 914.66
Collecte OM	17.89 €	89.68 (sur 14 055 tonnes)	1 260 504.94
TOTAL	93.11 €	157.38 (sur 41 685 tonnes)	6 560 488.17

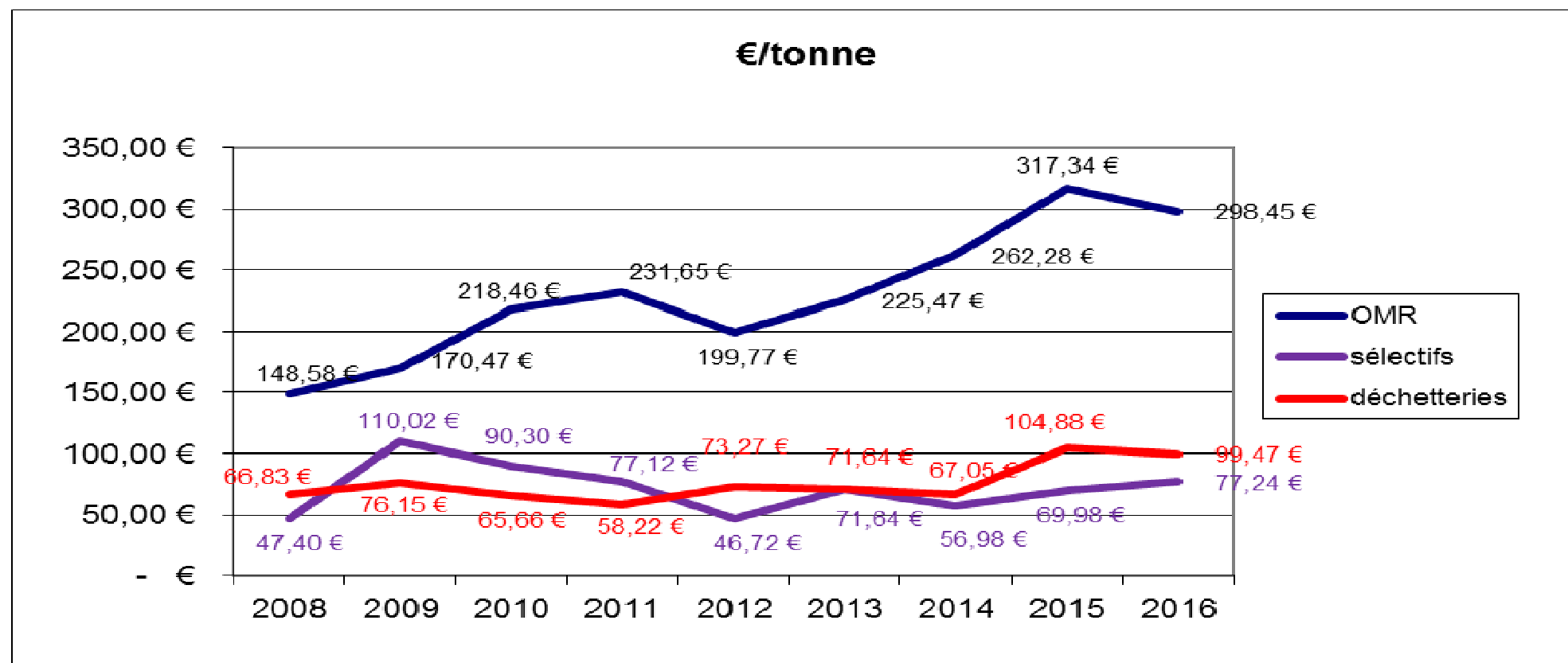
Si l'on s'intéresse à l'évolution ces dernières années du coût des services du SIRCTOM, on constate une hausse de 2.34 % entre 2015 et 2016 sur le cout exprimé en €/hab/an car les recettes sont en diminution de 355 k€ (dont 121 relatifs à l'excédent reporté) : le fait que les dépenses totales affichent - 122 k€ n'est donc pas visible sur les appels de participation traduisant le coût net des services. Sur une période de 9 ans, c'est une hausse de plus de 16% qui est constatée :



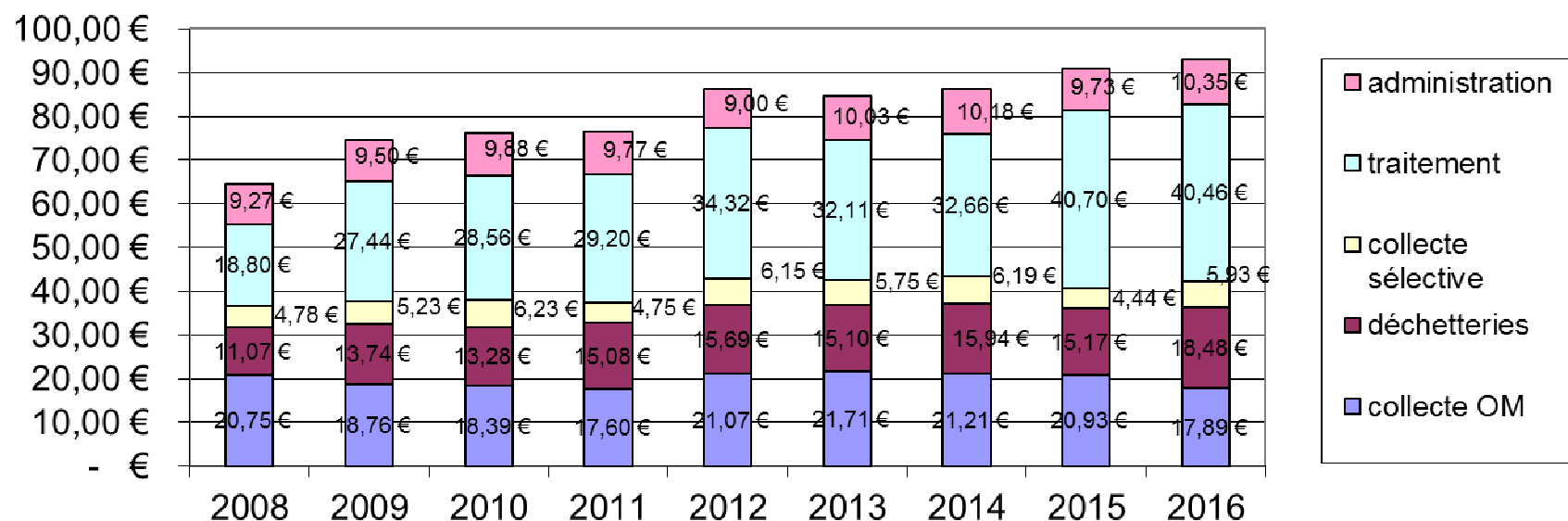
Sur l'exercice 2016 près de **50 %** des dépenses sont imputables aux traitements des déchets (OM, collectes sélectives et flux de déchetteries confondus), activité que le SIRCTOM n'exerce plus directement car :

- la compétence a été transférée au SYTRAD pour les flux « OMR » et « recyclables » collectés au niveau des points d'apport volontaire
- les déchets réceptionnés en déchetteries sont confiés à des prestataires de service retenus à l'issue de marchés publics.

En raisonnant par flux de déchets, il reste évident que **participer activement à une collecte sélective des déchets et utiliser les déchetteries, permet de limiter l'augmentation du prix de l'élimination dans sa globalité :**

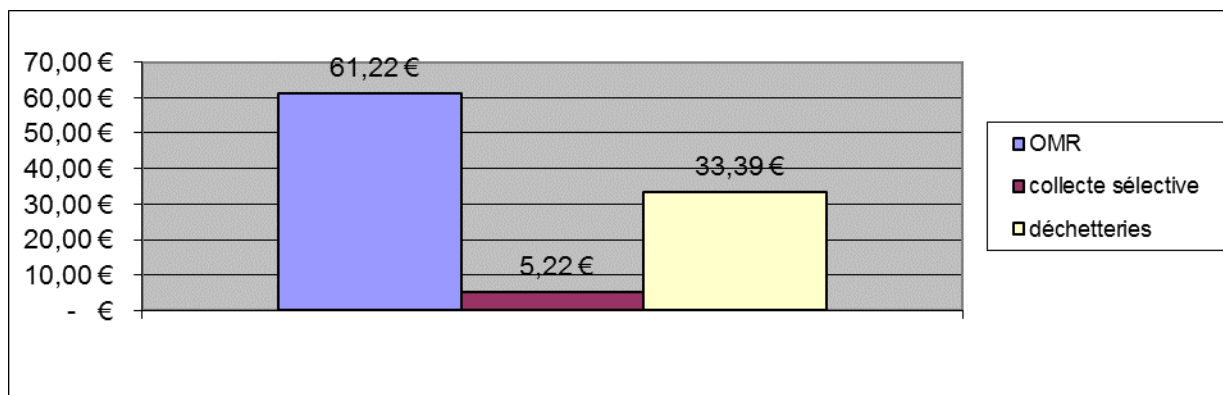


€/hab/an



Les activités directement exercées par le SIRCTOM (collecte OM, déchetteries et collecte sélective) présentent des coûts constants voir moindres au fil des exercices, hormis les déchetteries qui connaissent un succès croissant chaque année.

L'excédent reporté a été reparti sur chaque service au prorata des dépenses affectées à chacun.



Les résultats communiqués par le réseau SINDRA permettent de comparer ces valeurs aux données de la région Rhône Alpes. En 2014, elles sont de :

- 50 €/hab pour les OMR
- 7 €/hab pour les 3 flux de recyclables
- 18 €/hab pour les déchetteries.

Il est important de préciser que certaines Collectivités intégrées dans ces valeurs régionales pratiquent encore l'enfouissement des OMR alors que ce mode de traitement n'est plus autorisé.

Les déchetteries du SIRCTOM présentent un coût net supérieur à la moyenne régionale notamment du fait de l'acceptation des déchets spéciaux, qui est revenu à 84 k€ en 2016.